



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE II POUR
L'OBTENTION DU DIPLOME D'ADMINISTRATEUR EN
PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL**

OPTION :
ADMINISTRATION DES FINANCES

FILIERE :
PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

**ANNEE ACADEMIQUE :
2010-2012**

**CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE
LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE
L'EDUCATION A L'ATTEINTE DU 2^{ème}
OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE
DEVELOPPEMENT (OMD) : CAS DE LA
COMMUNE DE PORTO-NOVO**

REALISE ET SOUTENU PAR :

Nadine Milly F.AGOSSOU

SOUS LA SUPERVISION DE :

MAITRE DE STAGE

Madame Rachidath DOUGBE
Chef du Service d'Appui aux Initiatives
Communautaires à la mairie de Porto-
Novo.

DIRECTEUR DE MEMOIRE

Monsieur Mathias POFAGI
Directeur du Centre de Partenariat et
d'Expertise pour le Développement
Durable (CEPED), Enseignant à
l'ENAM.

FEVRIER 2013

IDENTIFICATION DU JURY

PRESIDENT: Edouard AHO

VICE-PRESIDENTE: Pauline GBOTOUMOU

MEMBRE : Pierrot SEGO

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER
AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION
AUX OPINIONS ÉMISES DANS CE
MÉMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PROPRES À
LEUR AUTEUR.

DEDICACES

- ❖ A mes parents, Pamphile AGOSSOU et Anastasie SAÏZONOU, pour les sacrifices qu'ils font en vue de la réussite de mon éducation ;
- ❖ A mon frère Andy et ma sœur Ken, pour leur soutien permanent.

REMERCIEMENTS

- ❖ La réalisation de ce travail de recherches n'aurait pas été possible sans la disponibilité, la logique, l'ardeur au travail et la contribution scientifique de **Monsieur Mathias POFAGI**, mon Directeur de mémoire. Je suis énormément sensible à l'encadrement dont j'ai bénéficié auprès de lui. Qu'il en soit sincèrement remercié.

- ❖ Merci infiniment à **Madame Rachidath DOUGBE**, mon tuteur de stage, pour sa contribution substantielle à la rédaction de ce mémoire.

- ❖ Je témoigne ma gratitude aux **membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo**, qui n'ont ménagé aucun effort pour me faciliter la tâche lors de mes enquêtes sur le terrain.

- ❖ Que tout le **personnel de la Direction de la Prospective, du Développement, et de la Coopération (DPDC) de la Mairie de Porto-Novo** reçoive ici ma profonde gratitude pour l'ambiance de convivialité et de franche collaboration qui m'as permis de faire mon stage dans de bonnes conditions.

- ❖ A tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont œuvré à l'élaboration de ce document, en particulier Messieurs **Armand KINIFFO**, **Godfroy MISSAHOGBE** et **Thierry BOGNINO**, j'exprime ma profonde reconnaissance.

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS, ET ACRONYMES

ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	:	Association des Parents d'Elèves
CI	:	Cours d'Initiation
Ccs	:	Chefs de circonscriptions scolaires
DAFE	:	Direction des Affaires Financières et Economiques
DDCAAT	:	Direction Départementale de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
DDEC	:	Direction pour la Décentralisation de l'Education et de la Coopération
DDEMP	:	Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire
DPDC	:	Direction de la Prospective, du Développement, et de la Coopération
DPP	:	Direction de la Planification et de la Programmation
DSO	:	Direction des Services Opérationnels
DSP	:	Direction des Services à la Population
EMICOV	:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MDGLAAT	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance

Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo

		Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAIC	:	Service d'Appui aux Initiatives Communautaires
SECS	:	Service de l'Education, de la Culture et du Sport
SNV	:	Société Néerlandaise pour le développement
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
%	:	Pourcentage

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

❖ Tableaux

Tableau n°1 :	Point des indicateurs de l'OMD2.....	18
Tableau n°2 :	Etat récapitulatif des résultats issus de la restitution des observations de stage.....	21
Tableau n°3 :	Regroupement des problèmes par centre d'intérêts.....	22
Tableau n°4 :	Tableau de bord de l'étude.....	34
Tableau n°5 :	Données collectées sur l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation.....	50
Tableau n°6 :	Données collectées sur la faible collaboration entre les élus locaux et les Ccs dans le cadre de l'implantation des infrastructures et équipements scolaires.....	51
Tableau n°7 :	Données collectées sur la faible participation des APE à la gestion de l'école.....	52
Tableau n°8 :	Données collectées sur l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2.....	53
Tableau n°9 :	Synthèse du diagnostic de l'étude.....	59

❖ Graphiques

Graphique n°1 : Présentation des données du tableau
n°5.....52

Graphique n°2 : Présentation des données du tableau
n°6.....53

Graphique n°3 : Présentation des données du tableau
n°7.....54

Graphique n°4 : Présentation des données du tableau
n°8.....55

GLOSSAIRE DE L'ETUDE :

Objectifs du Millénaire pour le Développement : II

s'agit d'un package de buts et de cibles quantifié, assorti d'une date de réalisation et nécessitant une action à l'échelon de la planète qui devraient permettre de faire reculer l'extrême pauvreté dans le monde dont les principales manifestations sont : l'insuffisance des revenus, la faible accessibilité aux services éducatifs et sanitaires, l'exclusion sociale, etc.

Participation : l'association de tous les groupes de population aux processus politiques et sociaux qui les concernent. Cela signifie qu'il existe des espaces ouverts de confrontation d'opinions et d'intérêts pour différents groupes, et que ces points de vue sont pris au sérieux pour les processus décisionnels.

Equipements et infrastructures scolaires : l'ensemble du matériel et des installations nécessaires pour accueillir les élèves et les enseignants pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Décentralisation : C'est un système d'administration qui consacre le partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat et les Collectivités Locales. Elle est fondée sur la reconnaissance à ces collectivités d'un territoire propre, de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de l'élection des autorités locales.

Développement local : C'est une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socio-économique des populations. C'est également

un processus concerté et planifié d'enrichissement économique, social et culturel d'une localité donnée.

Taux Net de Scolarisation : Il s'agit de l'effectif des inscrits d'un groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Taux d'achèvement du primaire : C'est le nombre des nouveaux entrants à la première année du primaire lors d'une année scolaire donnée, quel que soit leur âge, qui atteindraient la dernière année de l'enseignement primaire, peu importe le redoublement, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'accès à l'enseignement primaire, la même année.

Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes de 15-24ans : Il s'agit du pourcentage des membres de la population âgée de 15ans et plus qui savent à la fois lire, écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

RESUME

L'étude que nous avons effectuée sur *la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du second Objectif du Millénaire pour le Développement dans la commune de Porto-Novo* est structurée en un problème général (faible participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2) et quatre problèmes spécifiques qui sont :

- l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo ;
- la faible collaboration entre les Chefs de circonscription scolaire (C/cs) et les élus locaux dans le cadre de l'implantation des équipements et infrastructures scolaires ;
- la faible participation des Associations des Parents d'Elèves (APE) à la gestion de l'école ;
- l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2.

Afin de résoudre ces différents problèmes, nous nous sommes fixé des objectifs que voici : proposer des mesures pour la vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo, suggérer des mesures juridiques visant à renforcer l'autorité des Chefs des circonscriptions scolaires, envisager les conditions nécessaires à l'optimisation de l'implication de la société civile, notamment des APE, dans

les affaires éducatives, et proposer des stratégies pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD par les acteurs de l'éducation.

Les hypothèses que nous avons émises sont les suivantes : la non vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville a engendré l'absence de synergie d'actions entre les membres ; la faible collaboration entre les C/cs et les élus locaux dans le cadre de l'implantation des équipements et infrastructures scolaires s'explique par l'insuffisance des textes régissant la décentralisation du système éducatif ; la faible participation de la société civile, notamment des APE à la gestion de l'école s'explique par la méconnaissance des textes régissant leur statut ; l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2 est dû à un manque de volonté politique des acteurs impliqués dans la gestion de l'éducation.

Les solutions que nous avons proposées pour remédier à ces problèmes sont, entre autres, l'organisation de séances de sensibilisation et de conscientisation pour mieux faire appréhender la nécessité de renforcer les relations entre les acteurs de l'éducation, restaurer l'autorité des Chefs de circonscription scolaire à travers les lois de la décentralisation ; faire approprier par les APE les textes relatifs au fonctionnement et à la gestion de l'école, et, enfin, élaborer des plans d'action et de travail pour un meilleur suivi des objectifs.

A l'appui de ces mesures, nous avons proposé quelques recommandations supplémentaires à l'endroit des décideurs politiques, des élus locaux et des Associations des Parents d'Elèves.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE PRELIMINAIRE: CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE, OBSERVATIONS DE STAGE ET CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

Section 1 : Cadre physique et institutionnel de l'étude.

Paragraphe 1 : Historique et Description de la ville.

Paragraphe II : L'administration communale : Des organes aux compétences exercées par la mairie

Section 2 : Restitution des observations de stage, justification du choix et spécification de la problématique

Paragraphe I : Observations de stage et récapitulation

Paragraphe II : Justification du choix et Spécification de la problématique

CHAPITRE PREMIER : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DEL'ETUDE

Section I : Cadre théorique de l'étude

Paragraphe 1 : Causes, hypothèses de recherche et objectifs de l'étude.

Paragraphe 2 : Revue de littérature

SECTION II : Méthodologie de recherche

Paragraphe I : Approche théorique

Paragraphe II : Approches empiriques

CHAPITRE DEUXIEME : DE LA VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

Section I : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

Paragraphe I : Vérification des hypothèses

Paragraphe II : Diagnostic de l'étude

Section II : Des approches de solution aux conditions de mise en œuvre

Paragraphe I : Approches de solutions

Paragraphe II : Des conditions de mise en œuvre

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES :

TABLEDES MATIERES

INTRODUCTION

Le 8 septembre 2000, lors de l'ouverture de la 55ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les dirigeants du monde s'étaient rassemblés à New York pour adopter la Déclaration du Millénaire (résolution s'appuyant sur les résultats de dix années de grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies). Ce texte historique illustre l'aspiration des peuples des Nations Unies à construire un monde meilleur et plus sûr pour le XXIe siècle, un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste uni par les valeurs communes que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. Il comprenait un programme à suivre pour réaliser cet objectif en renforçant la sécurité collective et en établissant un partenariat mondial pour le développement. Huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avaient alors été adoptés par la communauté internationale, dont le deuxième concerne l'éducation primaire.

L'éducation étant le socle du développement de toute nation qui se veut prospère, elle constitue l'une des priorités de l'Etat béninois. Depuis l'avènement de la démocratie en 1990, le Bénin s'emploie à rechercher les voies et moyens pour garantir à tous les enfants, sans aucune forme d'exclusion, une éducation de qualité.

En effet, déjà avant la déclaration du millénaire, la République du Bénin avait entrepris une profonde réforme de son système éducatif en commençant par l'enseignement primaire qui a été retenu comme la priorité des priorités.

Cet engagement s'est traduit dans les faits par la prise de décisions courageuses telles que :

- la gratuité des enseignements maternel et primaire ;
- la promotion de la scolarisation des filles ;
- l'élaboration et la réalisation d'un programme spécial de construction et d'équipement de salles de classe dans les écoles maternelles et primaire publiques sur toute l'étendue du territoire national.

Cette réforme a connu un tournant décisif avec les premières élections communales et municipales de décembre 2002 et janvier 2003.

Dans ce nouveau contexte, plusieurs compétences antérieurement gérées par l'Etat central, ont été, soit transférées aux communes, soit partagées entre l'Etat et les communes. Il s'agit, entre autres, de la construction, de l'équipement, des réparations des établissements publics de l'enseignement maternel et primaire, et de l'initiation de toutes mesures favorisant la promotion de l'éducation des jeunes prévues par les articles 97 et 98 de la Loi N°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

En effet, depuis la mise en place des premiers conseillers communaux/municipaux en février et mars 2003, les espoirs dans le processus de décentralisation n'ont cessé de grandir. Les différents acteurs, à divers niveaux, doivent intervenir pour une meilleure atteinte des objectifs du processus de la décentralisation de l'éducation.

Une gestion efficace et efficiente de l'école se définit comme une interaction concertée et planifiée entre tous les acteurs locaux du système éducatif, en vue de la réalisation des projets bénéfiques à l'école, à l'amélioration de la qualité des apprentissages et de la gestion pédagogique et administrative de l'école. Les responsables pédagogiques que sont les

enseignants, les directeurs d'écoles, les Chefs de circonscription scolaire (C/cs) doivent collaborer avec les Associations des Parents d'Elèves (APE), les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les collectivités locales afin de créer un cadre d'amélioration de la qualité de l'école.

Et dans le contexte actuel de la gestion axée sur les résultats, il est vital de redéfinir le jeu des forces en présence pour atteindre le résultat principal de l'accès et de la qualité de l'éducation pour tous et partout.

Le véritable théâtre se joue donc au niveau local, dans les écoles, et au sein des communautés de base rendues désormais responsables du succès comme de l'échec de l'école. Les maires des communes, véritables responsables au niveau local du management de notre système éducatif, doivent travailler en symbiose et impliquer rigoureusement tous les autres acteurs.

Mais, douze (12) ans après la Déclaration du millénaire et trois (03) ans seulement avant l'échéance prévue pour l'atteinte de l'éducation universelle, le tableau est peu reluisant par rapport à la collaboration entre les acteurs de l'éducation dans la commune de Porto-Novo.

Tirant leçon de cette situation peu favorable et pour apporter notre modeste contribution à l'essor de l'éducation à la base, nous avons choisi de nous appesantir dans la présente étude, sur la **participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement dans la commune de Porto-Novo.**

Dans le cadre de ce travail, nous présentons les résultats de notre recherche en trois chapitres : le préliminaire nous permet, non seulement de présenter la commune de Porto-Novo, mais aussi de justifier le choix de la

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

problématique; le premier décrit le cadre théorique et méthodologique de ladite étude et enfin, dans le deuxième, nous vérifions d'abord les hypothèses formulées pour ensuite proposer des solutions adéquates aux éventuels problèmes identifiés.

**CHAPITRE PRELIMINAIRE :
CADRE INSTITUTIONNEL DE
L'ETUDE, OBSERVATIONS DE
STAGE ET CIBLAGE DE LA
PROBLEMATIQUE**

Section I : Cadre physique et institutionnel de l'étude.

Nos recherches se sont déroulées dans la commune de Porto-Novo. L'hôtel de ville de ladite commune a servi de cadre pour notre stage.

La présente section est consacrée à la description du cadre physique et institutionnel de notre étude.

Paragraphe I : Historique et Description de la ville.

I – Historique de la ville de Porto-Novo

Selon la tradition orale, les origines de la ville de Porto-Novo remontent vers la fin du 17^e siècle autour du mythe des trois chasseurs Yoruba venus du Nigéria pour créer le 1^{er} quartier : « Accron ». Les dissidents « adja » de la région Ouest-Allada sont arrivés au 18^e siècle, avec l'installation de Tê-Agbanlin à leur tête, et ont créé le palais royal «Honmè ». A partir du 18^e siècle, les explorateurs portugais, hollandais, anglais et français organisent le commerce intercontinental qui conduit à la colonisation et à la traite négrière. Ainsi, naquit la cité qui s'est progressivement organisée dans le temps pour devenir «Hogbonou» pour les Adja, «Adjatchê » pour les Yoruba, et «Porto-Novo » pour les explorateurs et les colonisateurs en 1742.

A la fin de la traite des esclaves, un autre commerce, celui des produits agricoles et manufacturés prit la relève et se développa. Le premier traité de protectorat avec les Français a été signé en 1863 sous le règne du roi Sôdji, suite aux velléités de conquête de la ville par les Anglais en 1861. Le

deuxième protectorat établi le 14 avril 1882 sous le règne du roi Toffa, marque la présence de l'installation de l'administration coloniale française. La Colonie du Dahomey est créée et Porto-Novo en est la capitale par décret du 22 juin 1894. Porto-Novo a gardé, malgré les aléas de l'histoire et l'ascension de la ville de Cotonou, son statut de « Capitale du Bénin ». La ville a été cependant dépouillée de ses attributs de capitale dans les années 60 et 70 avec le transfert de la Présidence et des Ministères à Cotonou. Avec l'avènement du Renouveau Démocratique en 1990, le statut de capitale du Bénin a été confirmé à nouveau et la ville connaît un nouvel essor avec la mise en œuvre d'un programme spécial de réhabilitation dont le principal objectif est de lui redonner ses attributs de Capitale du Bénin.

II- Description

Situé au sud du Bénin à 30 km de Cotonou, la ville de Porto-Novo est localisée entre 6°30 de latitude nord et 3°30 de longitude Est. Elle est limitée :

- au nord par les communes d'Akpro-Missérété, d'Avrankou et d'Adjarra ;
- au Sud par la commune de Sèmè-kpodji ;
- à l'Est par la commune d'Adjarra ;
- à l'Ouest par la commune des Aguégus.

De par sa position géographique, Porto-Novo baigne dans un climat de type subéquatorial caractérisé par deux saisons des pluies et deux saisons sèches, des températures chaudes et humides avec des moyennes mensuelles de 32°C entre mars et avril et de 23,1°C entre août et décembre. Une forte

pluviométrie dont la moyenne annuelle des précipitations oscille entre 1.100mm et 1.200mm, atteignant ainsi le niveau le plus élevé de tout le pays.

S'étendant sur une superficie de 52Km² soit 0,05% du territoire national, la ville de Porto-Novo compte une population de 223 552 habitants, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) publié en 2002 par l'Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

La municipalité de Porto-Novo a un relief très peu accidenté. D'une altitude de moins de 60m, le relief présente par endroit des entailles ; ce sont de petites et moyennes dépressions aux pentes très peu marquées.

La ville de Porto-Novo dispose de trois (03) types de sols :

- les sols des plateaux : sols ferrallitiques, de couleur rouge et à texture sablo-argileux (terre de barre) ;
- les sols de bas de pente : sols de coloration brune claire, à texture sableuse et faciles à travailler ; ils se situent en bordures des bas-fonds marécageux, soit dans des dépressions fermées ;
- les sols des bas-fonds : ce sont des sols hydro morphes argileux, riches en matières organiques, situés dans les zones inondables.

Paragraphe II : L'administration communale : Des organes aux compétences exercées par la mairie

Selon les dispositions de l'article 2 de la Loi 98-005 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des communes à statut particulier, la commune de Porto-Novo est considérée comme une commune à statut particulier. Elle est

administrée par un conseil municipal qui est l'organe délibérant, et le Maire qui est l'organe exécutif.

I- Le conseil municipal

Composé de trente trois (33) membres, le conseil municipal de la ville de Porto-Novo est l'instance de prise de décision des actions entrant dans le cadre du développement de la commune.

II- L'organe exécutif

Le maire est l'organe exécutif de la commune. Il est le premier responsable de la commune et le chef de l'administration. A ce titre, il est assisté dans ses fonctions par huit (08) adjoints et des collaborateurs techniques.

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°010/SG-SRH du 12 / 02 / 2009 portant Organisation, Attributions et Fonctionnement des services de la mairie de Porto-Novo, l'administration communale comprend outre le Cabinet du Maire, le Secrétariat Particulier, l'Inspection Générale, la cellule de communication, le secrétariat de la cellule de passation des marchés publics et quatre directions techniques toutes placées sous l'autorité hiérarchique du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction des Affaires Financières et économiques (DAFE) ;
- la Direction des Services à la Population (DSP) ;
- la Direction des Services Techniques (DST) ; et
- la Direction de la Prospective, du Développement, et de la Coopération(DPDC).

Ces directions sont subdivisées chacune en services et en divisions.

Considérée comme telle, la commune de Porto-Novo exerce des compétences spécifiques telles que la construction, la réparation et l'équipement des établissements publics d'enseignement secondaire et des centres publics de formation professionnelle de niveau communal.

La mairie concourt, avec l'Etat et les autres collectivités, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

De même, elle assure avec le concours de l'Etat, la construction, l'équipement et les réparations des établissements publics des enseignements primaire et maternel. Elle assure en outre l'entretien de ces établissements. A cet effet, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires (article 97 de la Loi 97-029 portant organisation des communes en République du Bénin). Par ailleurs, elle initie toutes les mesures de nature à favoriser et à promouvoir l'éducation de la jeunesse (article 98 de la même loi). Elle a aussi en charge l'alphabétisation et l'éducation des adultes (article 99 de la même loi).

Section II : Restitution des observations de stage, justification du choix et spécification de la problématique.

Paragraphe I : Observations de stage et récapitulation

I- Observations de stage

Notre stage s'est déroulé dans deux directions respectives : la Direction des Services à la Population (DSP) et la Direction de la Prospective, du Développement, et de la Coopération (DPDC). Au niveau de chacune d'elles, deux services ont retenu beaucoup plus notre attention en raison de leurs attributions : il s'agit du Service de l'Education, de la Culture et des Sports (SECS) de la DSP et du Service de l'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC) de la DPDC.

Chargé, entre autres du suivi, de la création et de la gestion des écoles, de la mise en œuvre de la politique du programme sectoriel en matière d'éducation, de l'orientation d'action éducative, le SECS est, au vu de ses attributions, l'un des services stratégiques de la mairie en matière de la promotion scolaire dans la commune.

L'éducation primaire, comme nous l'avons précédemment évoqué constitue une compétence partagée entre la commune et l'Etat. Elle fait partie des huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD), objectifs qui ont été définis au niveau mondial et constituent un ensemble d'engagements pris par la communauté internationale pour la construction d'un monde meilleur. Le second des huit (08) OMD, « *assurer une éducation*

primaire pour tous, garçons comme filles », vise à assurer, d'ici à 2015, l'éducation primaire de façon équitable. Il s'agit d'améliorer le taux net de scolarisation, le taux d'achèvement du cycle élémentaire (CI-CM2) et le taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans).

Relevant du social, et contribuant à la promotion du développement local, l'éducation primaire devrait être une œuvre collective et non partisane. Comme l'affirme **Emmanuel Matteudi**¹, la participation est un moyen qui permet de construire des projets de développement local les plus adaptés et les plus efficaces.

Ainsi, l'éducation primaire requiert la participation de bon nombre d'acteurs, tels que les élus locaux, les Association des Parents d'Elèves (APE) qui sont les structures de gestion décentralisée de l'éducation, et les Chefs de circonscription scolaire C/cs relevant de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) qui est la structure déconcentrée de l'Etat dans le domaine de l'éducation. Nous nous sommes intéressés d'abord au rôle et à la participation des acteurs du domaine concerné entre eux, ensuite à leur participation dans l'implantation des infrastructures et équipements, enfin le suivi et l'évaluation de l'atteinte de cet OMD.

Le système éducatif de la ville de Porto-Novo regroupe tous les ordres d'enseignement. Dans les secteurs du public et du privé, il existe des Ecoles maternelles, Primaires et Secondaires (lycées et collèges).

Pour initier l'approche participative dans ce secteur à Porto-Novo, un cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville a été mis en place en février 2012, grâce au projet Pro-Educ de la GIZ. Ce cadre a pour

¹ **Emmanuel Matteudi**, Participation et développement local (2004)

attributions : la promotion de l'éducation, la facilitation d'accès aux informations, et la création d'une synergie d'actions entre les acteurs de l'éducation (atout).

Ce cadre a été créé dans le but de renforcer les capacités des circonscriptions scolaires dans certains domaines (l'inspection pédagogique, l'administration scolaire et la programmation de l'éducation), et pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire.

Ledit cadre est créé par un arrêté municipal. Il est composé des représentants de la Mairie, des arrondissements, de la recette perception, de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP), des circonscriptions scolaires, de la coordination de l'Association des Parents d'Elèves, de la Direction Départementale de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (DDCAAT).

Toutefois, il convient de préciser que ce cadre est non opérationnel. En effet, depuis sa création, les différentes sessions (ordinaires et extraordinaires) n'ont jamais été tenues, car les acteurs n'ont jamais été conviés à un creuset d'échanges pour discuter des problèmes et des mesures à prendre pour améliorer le secteur (faiblesse).

Au demeurant, faute de vulgarisation de son existence, les acteurs identifiés pour l'animation de ce cadre ne sont pas informés qu'ils y appartiennent. Cela dénote d'un manque de synergie et de consensus entre eux.

Cette incurie pollue les relations entre les différents acteurs impliqués dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, et met à nu la très faible collaboration et le conflit d'attributions existant entre les élus locaux et les chefs de circonscriptions scolaires, ce qui est aux antipodes des

prescriptions du *Guide d'appui à la gestion de l'école dans le contexte de la décentralisation*, rédigé par la Direction pour la Décentralisation de l'éducation et de la Coopération (DDEC) du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. En se référant à ce guide, nous découvrons que le Maire a pour rôles de :

- consulter les Chefs de circonscription scolaire (C/cs) pour toute décision en rapport avec le domaine des enseignements primaires ;
- Associer les C/cs à l'élaboration de tout projet ayant trait au développement de l'école ;
- Impliquer les C/cs dans l'élaboration des infrastructures, des équipements scolaires et dans la mise en œuvre du Plan de Développement Municipal ;
- Identifier et recueillir les besoins de la commune en collaboration avec les C/cs.

Le C/cs, quant à lui, a pour rôles de:

- Conseiller le Maire en matière d'éducation ;
- Susciter auprès du Maire un intérêt plus grand aux problèmes de l'école.

Il faut préciser que le Chef de circonscription scolaire est un Inspecteur de l'enseignement du premier degré qui est chargé, dans son ressort territorial, de la mise en œuvre, au niveau des enseignements maternel et primaire, de la politique définie par l'Etat. Il rend ainsi compte régulièrement au Directeur Départemental de l'Enseignement Maternel et Primaire.

Mais force est de constater qu'il y a une gestion autarcique de la part de la mairie, qui n'associe pas les Chefs de circonscription scolaire C /cs du processus allant de la sélection des écoles primaires à la réalisation des

infrastructures et équipements scolaires (faiblesse). Or, la circonscription scolaire est la structure déconcentrée la plus proche des écoles, chargée entre autres, du suivi des travaux d'équipement et de construction. Il n'y a donc pas une réelle collaboration entre le Maire et le Chef de circonscription scolaire en matière de prise de décisions relatives à l'implantation de ces équipements et infrastructures.

Cet état de choses justifie l'état des équipements et infrastructures scolaires mis en place dans la ville (faiblesse). Les écoles primaires de Porto-Novo sont dégradées à 60% et plus de 50% de ces écoles n'ont pas de clôture². Par exemple, les écoles primaires d'Akonaboè Gbago, de Hlingbé, et de Djassin Daho, sont construites en matériaux précaires. Certaines classes sont encore sans toitures et sans matériels didactiques adéquats. Elles sont presque inaccessibles en saison pluvieuse.

De plus, l'état de délabrement prononcé de ces écoles et leur niveau d'équipement assez bas imposent de lourds investissements. Mais l'intérêt politique des acteurs locaux primant sur le développement des communautés, ils ne prennent pas la peine de se référer à l'inventaire des besoins exprimés par les C/cs.

En ce qui concerne la participation des Associations des Parents d'Elèves (APE) à la gestion de l'éducation primaire, la communauté n'a été appelé à mettre ensemble ces moyens matériels, financiers, et intellectuels dans l'intérêt de l'école qu'après la publication du statut des APE des enseignements primaire et maternel. Les réglementations internes existent et reconnaissent les responsabilités des APE dans la vie quotidienne de l'école.³

²Plan de Développement Municipal de la ville de Porto-Novo (2005)

³ Arrêté n°034 /MEPS/CAB/DC/SG/SA du 29 avril 2002 portant statut des APE

En effet, les bureaux des APE rassemblent toutes personnes intéressées par l'action sociale et culturelle de l'école, appelées à initier, à participer à toutes les activités légales ou susceptibles d'apporter un soutien moral, social et matériel à l'établissement scolaire, pour son fonctionnement et son épanouissement harmonieux.

Ils y contribuent par des apports matériels qui sont, entre autres, des matériaux de construction. Ils apportent quelques fois des contributions financières pour l'acquisition de mobilier, la réalisation d'infrastructures, et la rémunération des cuisinières travaillant dans les cantines scolaires.

La participation la plus intéressante des APE au développement du secteur de l'éducation primaire, est celle du suivi des enfants à l'école et en dehors de l'école. Ils s'informent du progrès scolaire de leurs enfants, engagent des répétiteurs pour eux et collaborent étroitement avec le corps enseignant à la gestion efficace et effective de l'école.

Ils doivent entreprendre des initiatives en collaboration avec les élus locaux, pour la mise en place des projets d'amélioration du système éducatif.

Le constat est qu'il existe à Porto-Novo un sérieux handicap à la participation des APE au secteur éducatif primaire. Il est lié à l'analphabétisme de certains parents qui ne comprennent pas encore l'importance de leur participation au développement de l'école et pensent que c'est uniquement une affaire des élus locaux, des C/cs et des enseignants (faiblesse). Par ailleurs, les APE sont souvent négligées en ce qui concerne l'élaboration des programmes relatifs à l'éducation⁴. Cela étant, ils ne participent ni aux décisions prises par les élus locaux et les autres acteurs relativement à la gestion de l'école, ni aux collectes de matériaux de

⁴ Cas du projet Pro-Educ

construction pour l'école ou des produits vivriers pour le fonctionnement de la cantine scolaire.

Par ailleurs, on observe une léthargie de la Société Civile qui intègre les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les syndicats d'enseignants, les organisations religieuses, les associations communautaires et réseaux de recherches y compris les associations de parents d'élèves précédemment citées. Cette apathie résulte de ce que les élus locaux ne croient pas en la capacité participative de la Société Civile, et inversement, cette dernière ne croit ni en sa propre capacité, ni en l'importance de sa participation.

L'approche participative est d'une importance capitale pour l'atteinte de l'OMD2, mais une bonne qualité des ressources humaines en charge de l'enseignement n'en est pas moindre. Par rapport au personnel enseignant, on y a noté une faible qualification.

En effet, il existe trois catégories d'enseignants : les enseignants communautaires, contractuels et agents permanents de l'Etat. La première catégorie est celle qui a été imposée au lendemain du gel des recrutements par les mesures d'ajustement structurel, et qui n'a reçu qu'une formation sur le tas. Malheureusement, c'est la catégorie la plus en hausse, alors que le pourcentage d'enseignants qualifiés est t à la baisse (79,54% en 2004 contre 57,96% en 2005 et 51,90% en 2007)⁵ (faiblesse).

Dans le but de réaliser un état des lieux aussi précis que possible sur l'atteinte de l'OMD2 dans la ville, nous avons présenté le tableau N°1 relatif au point des indicateurs de suivi de l'OMD (le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, le taux d'achèvement du primaire, et le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes de 15-24ans).

⁵ DPP / MEMP

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

Tableau N°1 : Point des indicateurs de suivi de l'OMD2

Indicateur \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux Net de Scolarisation selon le genre	87,08%(G) 79,16%(F)	114,28%(G) 105,33%(F)	-	89,3%(G) 80,13%(F)		
Taux d'achèvement	-	-	-	89,2%(G) 79,8%(F)	70,9%(G) 60%(F)	-
Taux d'alphabétisation des femmes et hommes de 15-24ans	71,22%	81,98%	-	68,65%	67,15%	61,07%

Source : Tableau de bord social des Départements de l'Ouémé-Plateau (2009)

Le tableau que nous avons réalisé présente comme on le constate, des données statistiques de 2004 à 2009. En raison des enquêtes qui n'ont pas été effectuées durant certaines périodes, on y remarquera l'absence de certaines données .

Si nous devons nous référer aux données nationales de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des Ménages (EMICOV) de 2006-2007 relatives à la situation des OMD en 2009 réalisée par le PNUD et la SNV en partenariat avec l'Association Nationale des Communes du Bénin

(ANCB)⁶, les différents taux relevés au niveau de la commune peuvent être considérés comme acceptables malgré la faible participation qui existe entre les acteurs (atout).

Etant donné que l'amélioration de la scolarisation et de l'alphabétisation font partie des priorités de la commune, et ont été inscrites comme vision à atteindre dans le Plan de Développement Municipal, nos recherches ont embrassé le suivi et l'évaluation qui en ont été faits. Mais de nos investigations, il ressort l'inexistence d'un dispositif de suivi-évaluation capable de mesurer les actions entreprises et les projets éducatifs élaborés dans la ville, mis en place de commun accord avec les acteurs de l'éducation. C'est la suite logique de la faible collaboration et de l'absence d'approche participative entre eux.

Enfin, il faut ajouter la faible participation des populations aux affaires locales. Elle se ressent malgré que le Service d'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC) ait pour attributions d'assurer l'animation des relations de la commune avec la Société Civile et l'émergence des attentes de la population.

En son article 2, la Loi N°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose : " la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques". La participation des populations apparaît ainsi comme un véritable outil de développement des communes. Malheureusement, l'implication directe des

⁶ Valeurs de base (taux net de scolarisation, taux d'achèvement au primaire, taux d'alphabétisation) :
38,63% - 17,146% - 34%
Valeurs courantes : 88,6% - 58,9% - 60,5%

populations dans l'élaboration des politiques et projets de développement locaux reste encore non effective à Porto-Novo.

Les élus locaux qui sont les promoteurs des projets préfèrent recruter des consultants qui parlent au nom des populations, lesquelles sont amenés à valider des documents presque entièrement conçus par des technocrates dont les théories sont peu adaptées aux réalités du milieu.

Par ailleurs, le constat est qu'il y a un déficit d'informations à l'endroit des populations. Ceci entraîne une certaine méfiance de celles-ci envers les élus locaux qui jugent peu transparente la gestion faite des taxes qui leur sont prélevées.

En outre, il faut ajouter le rôle important que devraient jouer les Organisations de la Société Civile (OSC) en participant au développement, non seulement en tant que prestataires de services, mais aussi en jouissant des opportunités d'intervention que leur offre la loi pour influencer les prises de décisions locales⁷.

Mais à Porto-Novo, les activités des Organisations de la Société Civile sont très limitées, par conséquent elles ne participent pas réellement au développement de la ville.

II- Récapitulatif des observations de stage

A la suite de ce développement, nous nous rendons compte que, mis à part quelques atouts, la commune de Porto-Novo est confrontée à d'énormes difficultés qui constituent des entraves à l'atteinte du second Objectif du Millénaire pour le Développement, en ce qui concerne la participation des

⁷ **Huguette AKPLOGAN**, (2006). Les mécanismes de gouvernance concertée dans la lutte contre la pauvreté aux niveaux national et local.

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

acteurs de l'éducation. Ces atouts et faiblesses sont regroupés sous forme d'inventaire dans le tableau N°2 qui suit :

Tableau N°2 : Etat récapitulatif des résultats issus de la restitution des observations de stage

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La création d'un cadre de concertation des acteurs de l'éducation ; - La bonne situation des indicateurs de suivi de l'OMD2. 	<ul style="list-style-type: none"> - La non vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation ; - La faible collaboration entre les élus locaux et les C/cs dans l'installation des équipements et infrastructures scolaires ; - La faible participation des APE au développement de l'école ; - La léthargie des ONG et de la société civile à la sensibilisation de la fréquentation scolaire; - L'absence d'un dispositif de suivi évaluation à la mairie ; - La faible participation des populations à l'élaboration des projets de développement local ; - Déficit de communication entre les populations et les élus locaux ; - La faible implication des OSC au développement local.

A la suite de cet inventaire, il s'avère nécessaire dans le souci d'une recherche d'amélioration de la situation existante, de se préoccuper des problèmes identifiés. Dans cette perspective, nous procéderons au regroupement des problèmes identifiés par centre d'intérêt en vue de dégager les problématiques y relatives. Ce regroupement des problèmes est présenté dans le tableau N°3 ci-après :

Tableau N°3 : Regroupement des problèmes identifiés par centre d'intérêt

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

Numéros	Centres d'intérêts	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématique
1	Participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2	<p>Faible synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville ;</p> <p>Faible collaboration entre les C/cs et les élus locaux dans l'implantation des infrastructures et équipements scolaires ;</p> <p>faible participation de la Société Civile (les APE surtout) au développement de l'école ;</p> <p>l'inexistence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD par les acteurs de l'éducation.</p>	Faible participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2	Problématique de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2
2	Participation des populations au développement communal	<p>la faible implication des populations dans l'élaboration des projets de développement locaux ;</p> <p>la faible participation des OSC au développement local ;</p> <p>-absence d'Information, d'Ecoute et de communication(IEC) entre les élus locaux et les populations.</p>	Faible participation des populations au développement local	Problématique de la participation des populations au développement local

Paragraphe II : Justification du choix et Spécification de la problématique

I- Justification du choix de la problématique

Du regroupement des problèmes identifiés par centre d'intérêt, il se dégage deux (2) problématiques : la problématique de la participation de la population au développement local, et, la problématique de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2 dans la commune de Porto-Novo.

Nous avons mené un raisonnement afin d'identifier un sujet à la fois réel, relevant des compétences de notre structure de stage et d'actualité. Ainsi, les motivations de ce choix sont multiples.

La participation de la population au développement local occupe une place importante dans la promotion du développement à la base en ce sens qu'elle est le garant de la démocratie et d'un développement politique et économique durable. Elle contribue à l'approfondissement de la démocratie à la base et au développement économique, en ce sens qu'elle renforce la capacité des communautés à faire face aux problèmes de développement de manière responsable. Il ne peut y avoir ni démocratie locale, ni bonne gouvernance, si le citoyen à la base n'exerce pas son droit de participation et de liberté de pensée. La faible implication des citoyens de la commune entraîne souvent une fuite des responsabilités, voire l'impunité et l'opacité.⁸

En dépit de la pertinence du problème de la participation de la population au développement local, nous l'avons abandonné et opté pour la première problématique, parce-que quelques études ont déjà abordé la

⁸ Eddy DEGUENON, (2010). Problématique de la bonne gouvernance locale au Bénin.

seconde récemment. Au demeurant, la résolution de la problématique de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2 permettra d'améliorer l'approche participative dans tous ses sens au niveau de la commune.

En outre, notre choix a été porté sur cette problématique, aussi, en raison de la grande portée et mobilisation qui sont faites en général autour de l'atteinte des OMD dont l'échéance est très proche (2015).

Aussi, est-il important de faire ressortir le rôle-clé que joue l'éducation dans la distribution des opportunités de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie des populations aussi desquelles règnent de grandes inégalités sociales.

En effet, rien ne peut remplacer l'école, et il est indiscutable que les personnes qui ne fréquentent pas l'école se trouvent désavantagées par rapport aux personnes scolarisées. Quel que soit le type de développement à promouvoir, l'éducation reste un facteur important. Elle est l'axe même du développement humain.⁹

Ainsi, dans le souci d'asseoir un environnement favorable à l'atteinte de l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement, nous avons choisi de réfléchir sur la problématique de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2 dans la commune de Porto-Novo.

⁹ L'éducation pour tous, (2000).Forum Mondial sur l'éducation, Dakar Sénégal.

II- Spécification de la problématique

Les conférences tenues sur l'Education Pour Tous (EPT) en 1990 à Jomtien en Thaïlande puis en 2000 à Dakar et celle sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) tenue à New York en 2000 ont insufflé un nouveau dynamisme en faveur de l'éducation de base tous les enfants sans discrimination. Cette dernière fixe huit (08) objectifs à atteindre, dont deux sont liés à l'éducation. Il s'agit d'atteindre à l'horizon 2015, *l'éducation primaire pour tous avec un accès égal entre les sexes.*

Le Bénin n'est pas resté en marge de ces recommandations internationales, et fait de l'accès à un enseignement de base de qualité un facteur important de réduction de la pauvreté. Mais la complexité du régime de gestion des écoles qui existait au Bénin avant la décentralisation, ne permettait pas d'espérer la concrétisation des objectifs de l'EPT, et ceux de l'OMD2 liés à l'éducation primaire.

Pour remédier à cet état de choses, la création des collectivités territoriales est née avec le processus de la décentralisation (2002). Elles se sont vues dévolues des compétences dont l'une d'elles est de construire, de réparer, d'équiper les établissements publics des enseignements maternel et primaire. La décentralisation de l'éducation, d'après **DELLORS** (1996), joue un rôle important pour assurer une bonne coordination de différentes instances du système.

Dans cette optique, les rôles de chaque acteur à la base ont été clairement définis :

- le Chef de circonscription scolaire est considéré comme le conseiller du Maire et fait des propositions relatives à la construction, l'entretien, la réparation des infrastructures et équipements scolaires ;

- le Maire est l'autorité des collectivités et travaille en étroite collaboration avec le C/cs;
- Les Association des Parents d'Elèves sont tenues de participer à la gestion de l'école en y apportant leurs contributions.

La coordination et la participation entre ces divers acteurs se trouvent donc à privilégier pour l'atteinte de l'OMD2 lié à l'éducation primaire.

L'échéance est proche, et le bilan sur la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de cet OMD tire la sonnette d'alarme dans la municipalité de Porto-Novo sur un certain nombre de déviations graves liées à la participation des acteurs de l'éducation. Ce bilan dénonce entre autres choses, *une absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation de l'éducation* (problème spécifique N°1), *une faible participation de la société civile*, notamment des APE (problème spécifique N°2), *à la gestion de l'éducation, une faible collaboration entre élus locaux et CCS dans la réalisation d'infrastructures et équipements scolaires* (problème spécifique N°3) et *l'inexistence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD par les acteurs de l'éducation concernés* (problème spécifique N°4).

L'espoir suscité par la création des collectivités décentralisées et la définition des rôles de coordination et de participation de tous les acteurs de l'éducation primaire ne se trouve-t-il pas compromis ? Cette situation ne serait-elle pas due à l'intérêt politique que recherchent les élus locaux au détriment de l'intérêt général à primer ? Comment améliorer les relations entre les membres du cadre de concertation de l'éducation de Porto-Novo ? Comment impliquer davantage les circonscriptions scolaires, pourtant structures déconcentrées les plus proches des écoles dans la réalisation des

infrastructures et équipements scolaires? Les APE maîtrisent t-elles suffisamment les textes relatifs à leur statut?

Ainsi, l'objectif principal de notre travail de recherches est de trouver les réponses à ces interrogations afin d'expliquer cette situation et y ensuite proposer des solutions.

Afin d'y parvenir, notre étude est orientée sur le thème intitulé «**Participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD): cas de la Commune de Porto-Novo**».

**CHAPITRE PREMIER :
CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE
DEL'ETUDE**

Section I : Cadre théorique de l'étude

Après avoir défini dans cette section les hypothèses de recherche ainsi que les objectifs de l'étude (paragraphe 1^{er}), la revue de littérature viendra faire le point des connaissances acquises à partir de la documentation mobilisée sur la problématique à résoudre (paragraphe 2).

PARAGRAPHE I: CAUSES, HYPOTHESES DE RECHERCHE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.

Remédier à la faible participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD 2 suppose la connaissance de ses manifestations. Ainsi, l'identification des causes qui sont supposées être à la base des problèmes spécifiques et la formulation des hypothèses permettent la définition des objectifs spécifiques liés aux différents problèmes. Ces hypothèses sont soumises ensuite à vérification au moyen d'enquêtes.

➤ Des Causes et hypothèses de l'étude

Il serait plus judicieux que nous rappelions les problèmes spécifiques relatifs à la faible participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'éducation primaire pour tous, avant d'aborder les causes qui sont supposées être à la base de leur manifestation. Il s'agit de :

- l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation de l'éducation ;
- la faible collaboration entre les élus locaux et les C/cs en ce qui concerne l'implantation des équipements et infrastructures scolaires ;

- la faible participation de la société civile notamment des APE à la gestion de l'école ;
- l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2.

Causes et hypothèses liées au problème spécifique N°1

A priori, plusieurs causes peuvent être à la base de l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation de l'éducation. Mais, la plus probable est la non-vulgarisation de l'existence du cadre, puisque tous les acteurs inclus ne sont même pas informés de son existence. Comme hypothèse n°1, nous pouvons donc dire que *la non -vulgarisation du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville a engendré l'absence de synergie d'actions entre ses membres.*

Causes et hypothèses liées au problème spécifique N°2

L'insuffisance des textes régissant la décentralisation du système éducatif pour restaurer l'autorité des C/cs et leur collaboration avec les élus locaux est la cause la plus probable de la faible collaboration entre eux dans l'implantation des équipements et infrastructures scolaires. En effet, aucun texte de la décentralisation ne prévoit la collaboration entre le C/cs et le Maire dans la gestion des écoles et l'implantation des infrastructures et équipements scolaires qui se trouvent sur son territoire. Ainsi, l'hypothèse N°2 peut être énoncée comme suit : *la faible collaboration entre les C/cs et les élus locaux en ce qui concerne l'implantation des équipements et infrastructures scolaires s'explique par l'insuffisance des textes régissant la décentralisation du système éducatif.*

Causes et hypothèses liées au problème spécifique n°3

La forte politisation des bureaux des Associations des Parents d'Elèves (APE) et la méconnaissance des textes régissant le statut des APE sont les causes supposées être à la base de la faible participation de la société civile, notamment des APE, à la gestion de l'école. Mais la cause la plus probable est la méconnaissance des textes.

Hypothèse n°3 : la faible participation de la société civile notamment des APE à la gestion de l'école s'explique par la méconnaissance des textes régissant le statut des APE.

Causes et hypothèses liées au problème spécifique n°4 :

La cause plausible de l'absence d'un dispositif de suivi évaluation de l'atteinte de l'OMD par les acteurs locaux de l'éducation est le manque de volonté politique de la part de ceux-ci.

L'hypothèse n°4 : l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2 est due à un manque de volonté politique des acteurs locaux impliqués dans l'éducation.

➤ Des Objectifs de l'étude

Ce sont de simples déclarations d'intention de méthodologie à adopter dans la résolution des problèmes. Ils sont formulés à partir d'un verbe d'action qui nous évite de nous mettre en position de décideur.

Objectif Général :

Il s'agit d'amener les divers acteurs impliqués dans l'éducation primaire à privilégier une approche participative pour atteindre le second Objectif du Millénaire pour le Développement.

Objectifs spécifiques :

- **L'objectif spécifique n°1** relatif au problème spécifique n°1 "Faible synergie d'actions entre les acteurs du cadre de concertation de l'éducation", est *de proposer des mesures pour la vulgarisation de l'existence du cadre de concertation de l'éducation de la ville de Porto-Novo.*
- **L'objectif n°2**, relatif au problème spécifique n°2, soit la faible collaboration entre les élus locaux et les C/cs quant à l'implantation des infrastructures et équipements scolaires, est *de suggérer des mesures juridiques visant à renforcer le rôle des C/cs pour ce qui est de l'implantation des équipements et infrastructures scolaires.*
- **L'objectif n°3**, relatif à la faible implication de la société civile notamment des APE, dans la gestion de l'école est *d'envisager des conditions nécessaires à l'optimisation de l'implication de la société civile notamment des APE, dans les affaires éducatives.*
- **L'objectif n°4** est *de proposer des stratégies pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD par les acteurs de l'éducation.*

Le tableau de bord que nous allons présenter ci-dessous résume la problématique choisie, les problèmes spécifiques retenus, les objectifs poursuivis, et les causes et hypothèses de l'étude. C'est un outil important qui met en exergue les centres d'intérêt de la recherche effectuée. Il sert de repère

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

à la poursuite de l'étude, en termes de méthodologie à adopter, de revue de littérature, de diagnostic et de solutions à proposer.

Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo

Tableau N°4 : Tableau de bord de l'étude

<i>NIVEAUX D'ANALYSE</i>	<i>PROBLEMATIQUE</i>	<i>OBJECTIFS</i>	<i>CAUSES SUPPOSEES ETRE A LA BASE DES PROBLEMES</i>	<i>HYPOTHÈSES</i>
<i>NIVEAU GÉNÉRAL</i>	Faible participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de l'OMD2 à Porto-Novo	Amener les divers acteurs impliqués dans l'éducation primaire à privilégier une approche participative en ce qui concerne la gestion de l'école pour atteindre le deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement.		
<i>NIVEAUX SPECIFIQUES</i>	1 Le manque de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo	Proposer des mesures pour la vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo.	La non –vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation.	la non -vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville a engendré l'absence de synergie d'actions entre ses membres.
	2 La faible collaboration entre les élus locaux et les C/cs pour ce qui est de l'implantation des infrastructures et équipements scolaires	Suggérer des mesures juridiques visant à renforcer le rôle des C/cs dans l'implantation des équipements et infrastructures scolaires.	L'insuffisance d'un cadre juridique régissant la décentralisation du système éducatif.	la faible collaboration entre les C/cs et les élus locaux en ce qui concerne l'implantation des équipements et infrastructures scolaires s'explique par l'insuffisance d'un cadre juridique

Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo

					régissant la décentralisation du système éducatif.
	3	Faible implication de la société civile, notamment des APE, dans la gestion de l'école	Envisager les conditions nécessaires à l'optimisation de l'implication de la société civile, notamment des APE, dans les affaires éducatives	La méconnaissance des textes régissant le statut des APE.	la faible participation de la société civile, notamment des APE, dans la gestion de l'école s'explique par la méconnaissance des textes régissant le statut des APE.
	4	Absence d'un dispositif de suivi - évaluation de l'atteinte de l'OMD2	Proposer des stratégies à la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de l'atteinte de l'OMD par les acteurs de l'éducation.	L'absence de volonté politique de la part des acteurs.	l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2 est dû au manque de volonté politique des acteurs impliqués dans l'éducation.

Paragraphe II : Revue de littérature

Lorsqu'on entame un travail de recherche, on commence toujours par une exploration documentaire pour avoir une orientation par rapport à la problématique que l'on veut construire et les postulats posés. De ce point de vue, nous pouvons dire que la revue de littérature constitue un maillon essentiel dans le processus de recherche, car elle permet au chercheur d'approfondir ses connaissances sur le sujet qu'il /elle veut étudier. Ces «savoirs antérieurs» permettent de traiter le thème, non pas en utilisant les mêmes approches, mais en l'abordant dans une perspective nouvelle.

➤ Vue d'ensemble sur les OMD en éducation au Bénin

Suite à la Déclaration du Millénaire adoptée par 189 pays en septembre 2000, huit (08) objectifs au nombre desquels il y a l'éducation primaire universelle d'ici 2015 ont été définis au niveau mondial. Cette vision passe par un accroissement considérable du budget de l'éducation. *Le rapport de la Stratégie pour l'atteinte des OMD au Bénin (2006)* présente de façon synoptique les progrès réalisés depuis 1996 par le Bénin en éducation, évalue les besoins nécessaires à l'atteinte de l'objectif 2 des OMD, et propose un plaidoyer à la communauté internationale pour une assistance plus accrue dans l'atteinte des OMD.

C'est un aperçu qui présente de façon sommaire les principales caractéristiques du système éducatif béninois, les choix prioritaires faits dans l'atteinte des OMD, et le cadre sectoriel de financement de la stratégie.

Avec un accroissement moyen annuel de 7,8%, les effectifs scolaires du primaire ont plus que doublé entre 1994 et 2004 en passant de 624 778 élèves en 1994 à 1 319 648 en 2004 pendant que la population scolarisable subissait un accroissement annuel moyen de 3,26% sur la même période. Outre les progrès en matière de scolarisation, des efforts sont faits pour l'amélioration des taux bruts d'admission au CI et du taux de survie dans le système. L'admission au CI est passée de 66% en 1994 à 99% en 2004 et la survie de 39% à 50%.

Le nombre d'écoles a presque doublé, passant de 2 984 à 5 930 entre 1994 et 2004. Malgré ces efforts, l'état des infrastructures et du mobilier ne permet pas encore à la plupart des écoles d'atteindre les normes de l'Ecole de Qualité Fondamentale (EQF).

➤ *L'éducation primaire comme levier de développement*

L'éducation primaire de qualité est une condition nécessaire au décollage économique d'un pays. Elle représente une dépense qui doit produire demain un supplément de richesse et de bien-être. Selon des recherches effectuées en 2002 par **Berthélemy et al**, une nation ne peut récolter les bénéfices sociaux et économiques de l'éducation que si elle atteint un « seuil critique » de population éduquée, c'est-à-dire si elle parvient à assurer la scolarisation primaire à chaque génération d'enfants.

En 2003, **Herz et Sperling** ont montré l'impact de l'éducation en général et de l'enseignement primaire en particulier sur les sept autres OMD. Entre autres, ils ont noté qu'aucun pays au monde n'a réussi à obtenir une croissance économique forte et durable sans qu'une large partie de sa population ne soit alphabétisée. Les filles ayant achevé leur scolarisation primaire deviennent

des femmes durablement alphabétisées, ce qui leur permet de mieux tirer profit des opportunités d'emplois et de revenus, de mieux veiller à la santé de leurs enfants, de prendre davantage soin de la leur et donc de contracter moins de maladies, etc.

Abondant dans le même sens, l'**UNICEF**, à travers son rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde (2004) montre l'effet multiplicateur de l'éducation, mais insiste surtout sur celle des filles : "l'éducation des filles est le meilleur moyen de résoudre les problèmes les plus graves qui entravent le développement humain". En ce qui concerne les communautés locales, les stratégies visant à donner aux filles la possibilité de terminer leurs études procurent des avantages à tout le monde. Ainsi, pour les pays disposés à amorcer un véritable développement, l'éducation est un investissement idéal.

De nombreuses autres recherches ont démontré clairement les avantages économiques et sociaux de l'instruction des femmes. Les effets bénéfiques de l'éducation de la population féminine sont, entre autres, une réduction de la fécondité et de la mortalité maternelle et infantile, une amélioration de la santé et du bien-être familial, un accroissement de la productivité agricole et des revenus, ainsi qu'une augmentation de la productivité générale des femmes et de l'économie dans son ensemble (**Floro et Wolf**, 1990 ; **Odaga et Heneveld**, 1995).

➤ *De la nécessité de la collaboration des acteurs de l'éducation à la gestion de l'école*

Karl LUSSIER (2004), dans son mémoire présenté au Programme de maîtrise en gestion du développement des coopératives et des collectivités en 2004 au Québec, a fait *une étude sur les relations de collaboration entre les écoles et les communautés*. Les résultats de son étude montrent que la

collaboration est un phénomène complexe, et, que les conditions principales du succès dans une perspective du développement local restent la collaboration entre l'école et les communautés. Il ajoute que la réorganisation de tous les acteurs locaux permettra de transformer l'école en une institution structurante. Il abonde toujours dans le même sens en affirmant que l'école, étant un facteur essentiel pour le développement local. Elle devrait faciliter la prise de conscience des acteurs locaux sur les enjeux reliés à la non-collaboration tout en agissant directement sur la réalisation des projets susceptibles de resserrer les liens entre les acteurs de l'éducation et les communautés de base.

Candy LUGAZ et **Anton DE GRAUWE** (2008) dans *Ecole et Décentralisation, Résultats d'une recherche en Afrique francophone de l'ouest* font ressortir l'importance de la participation dans la décentralisation de l'école. Ils démontrent que les relations entre les acteurs (autorités locales, parents d'élèves, communautés) peuvent être source aussi bien de bénéfice que de conflits.

Le mémoire sur la *problématique de la décentralisation de l'éducation à la base* soutenu par **Jules ADOMASSE** (2008) nous montre que les partenaires de l'école participent moins à la gestion de l'école. A cet effet, il préconise, dans ses apports de solution pour combattre un tel phénomène, que soient conjugués les efforts sur le renforcement de tous les acteurs autour de l'école.

Dans « *l'école et la décentralisation : cas de la commune de NARENA* » (2005), **Salif Idrissa KEÏTA** se donne comme objectif de cerner la nouvelle situation de l'école dans un contexte décentralisé. Après avoir déterminé la participation de la commune dans le secteur de l'éducation, il fait ressortir

l'importance de celle des différents acteurs dans le développement de l'école. Selon lui, les progrès accomplis lorsqu'il y a participation de tous les acteurs réunis sont énormes.

En définitive, il est donc primordial que tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'école se concertent et travaillent ensemble pour une école efficace et efficiente.

➤ *L'importance de la collaboration entre les élus locaux et les Chefs de Circonscription Scolaire*

K.HAMENOU et **A.TOLLO** (2008), dans *la décentralisation du système éducatif au Bénin : Evolution des rôles du chef de circonscription scolaire*, ont abordé la question de l'évolution du rôle du C/cs. Selon ces auteurs, le rôle du C/cs n'a pas évolué dans le contexte de la décentralisation. Il se limite à un simple avis technique. Ils ont relevé des insuffisances de rôle dans la mission du C/cs. Pour eux, sa position actuelle donne des ouvertures à des dérives dans l'installation des infrastructures scolaires. Les auteurs proposent que le rôle du C/cs soit restauré et qu'on tienne compte de l'importance de cet acteur dans la réalisation des infrastructures et équipements scolaires.

Contribution au rétablissement de l'autorité de l'inspecteur de l'enseignement de base de **Codjo CAKPO** et **André COCHONI** (2008) est une réelle et véritable peinture de l'image actuelle de l'inspecteur de l'enseignement primaire qu'est le C/cs. Les auteurs mettent en exergue le malaise ressenti dans l'exercice de la fonction du C/cs, fonction qui, pourtant, devrait constituer un facteur déterminant pour assurer l'émergence d'une éducation de base de qualité.

Le document *Résultats d'une recherche en Afrique francophone de l'Ouest* de **Candy Lugaz et al** (2006) présente une vision plus approfondie des défis que les bureaux locaux et les écoles ont à relever dans un contexte de décentralisation. Quatre thèmes principaux indispensables à la mise en œuvre de la politique de décentralisation de l'éducation, dont les rapports entre le C/cs et les élus locaux, ont été abordés. Selon les auteurs, une bonne qualité des rapports entre le C/cs et les élus locaux serait bénéfique au système éducatif.

➤ *Les enjeux de la participation des Associations des Parents d'élèves et de la Société civile à la gestion des affaires éducatives*

La participation des communautés, qui fait l'objet d'une attention accrue ces dernières années dans le contexte de redistribution des responsabilités, est perçue comme une stratégie pour contribuer au développement de l'éducation. Plusieurs auteurs en ont identifié les nombreux avantages. Selon **Michener** (1998), celle-ci comporte des bénéfices évidents pour le planificateur, à savoir une plus grande efficacité administrative et financière, ainsi que pour les communautés elles-mêmes, à travers le renforcement de leurs compétences et autonomie. **Colletta** et **Perkins** (1995, p. 5 et 12) ont mis l'accent sur le fait que la participation des communautés constitue un moyen d'assurer la pertinence locale de l'éducation, de favoriser l'appropriation de l'éducation par les communautés, d'améliorer la qualité de l'éducation, ainsi que de contribuer à l'accès à l'éducation des groupes défavorisés. Dans de nombreux contextes, on constate de nos jours un engagement évident des parents et des communautés pour l'éducation, qui participent dans bien des cas à son

financement, même à partir de leurs maigres ressources (Lugaz et De Grauwe, 2006).

La communauté participe aussi dans certains cas au processus de la *carte scolaire*. Il en a ainsi été dans le cadre du projet LokJumbish « Mouvement du peuple » mis en œuvre dans l'Etat du Rajasthan en Inde à partir de 1989. Ce projet visait le développement de la scolarisation dans l'enseignement primaire grâce à la participation des communautés (**Govinda**, 1999). L'une de ses principales caractéristiques a consisté à impliquer les communautés dans le processus de préparation de la carte scolaire au niveau de leurs villages.

Ils ont ainsi identifié les enfants scolarisés et non scolarisés, ainsi que les raisons de leur non scolarisation, celles-ci n'étant pas uniquement liées à des questions de distance physique entre l'école et le foyer des élèves, mais aussi à des facteurs socioculturels (Govinda, 1999, p. 34). L'objectif était en effet de favoriser la scolarisation du plus grand nombre en prenant en compte les caractéristiques et besoins spécifiques de chaque groupe dans le choix de la localisation des écoles. Le projet a eu un impact significatif sur la scolarisation : suite à sa mise en œuvre, elle s'est en effet accrue dans les écoles des villages ciblés par le projet, et le nombre d'enfants non scolarisés a diminué, passant de 46% avant l'élaboration de la carte scolaire par les communautés à 28% après ce processus (Govinda, 1999, p. 127). Ces résultats ont d'ailleurs amené l'UNESCO à promouvoir la conduite d'un tel exercice dans de nombreux villages à travers le monde dans le cadre de la Semaine mondiale de l'Education Pour Tous organisée en 2004 (**Caillods et Lugaz**, 2004).

Dans le document de travail édité par l'Institut International pour la Planification de l'Education en 2008'' *Participation des communautés et accès à l'éducation des groupes défavorisés*'', **Candy Lugaz** aborde la participation des APE au développement de l'école. Selon lui, l'existence de ces structures favorise mieux l'accès à l'éducation des groupes non scolarisés.

Quant à la participation de la société civile dans la gestion de l'éducation primaire, le concept de société civile utilisé dans le développement est celui élaboré par l'UNESCO, issu de son rapport de synthèse de la session spéciale sur l'implication de la société civile dans l'action en faveur de l'éducation pour tous. Ce débat a eu lieu en septembre 2001 à Genève, en Suisse et a réuni 80 ministres de l'éducation ainsi que 400 représentants gouvernementaux et non-gouvernementaux pour discuter de leur collaboration au programme d'Education Pour Tous. La société civile y est définie comme l'ensemble des organisations, des groupes et associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif.

Selon l'institut, *la participation des OSC dans les politiques éducatives peut ouvrir les portes d'une éducation démocratique*. L'élaboration et la prise de décisions dans les politiques éducatives étaient traditionnellement considérées comme une activité de haute spécialisation et technicité qui supposait un savoir-expertise dont le citoyen commun était dépourvu. Dans les sociétés démocratiques, chaque personne est capable de pouvoir contribuer à établir les politiques qui répondront vraiment aux besoins de la société. Ainsi, *la participation de la société civile et des Associations des Parents d'Elèves y compris est indispensable pour établir les bases d'une politique éducative qui réponde aux besoins de tous les citoyens*.

Selon **Martha Pastor ESCOBAR** de la **Banque Mondiale**, afin de former une grande force commune susceptible d'influencer les décisions des communautés à la base, les OSC doivent renforcer leurs liens avec ceux qui ont aussi comme but une éducation de qualité pour construire une citoyenneté dans le cadre d'une culture de respect et de la promotion de l'éducation pour tous.

➤ *L'importance d'un dispositif de suivi-évaluation*

Selon la **Banque Mondiale**, le suivi est « un processus continu de collecte et d'analyse d'informations, pour apprécier comment un projet est mis en œuvre en comparant les résultats obtenus aux performances attendues».

Pour cette même institution, l'évaluation est « une mesure aussi systématique et objective que possible des résultats d'un projet, programme ou d'une politique en vue de déterminer sa pertinence et sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus ». C'est donc une activité qui permet d'examiner périodiquement les réalisations d'une intervention.

Le système de suivi-évaluation est un mécanisme qui permet d'enregistrer au fur et à mesure les informations et les données nécessaires pour suivre l'évolution ou le progrès d'un projet, d'un programme ou d'une politique.

Aussi, est-il primordial qu'il y ait un système de suivi et d'évaluation pour toute activité menée ou toute initiative entreprise.

David ATCHOARENA et **Lavinia GASPERINI**, respectivement de **l'Institut International de Planification de l'Education** de l'UNESCO et du Département du développement à la FAO, dans leurs études sur l'éducation primaire en milieu rural (2006) font ressortir l'importance d'un suivi et d'une évaluation des activités d'éducation. Ils affirment que l'évaluation permet de mesurer le progrès fait à chaque niveau.

Abordant le suivi, ils sont fermes sur le fait que le suivi des activités dans le domaine de l'éducation est une condition préalable de la planification et de l'exécution des réformes ou de leur amélioration, parce-que les statistiques de base sur la population d'âge scolaire, la scolarisation, la fréquentation, l'achèvement sont essentielles à la bonne gestion du système scolaire. Malheureusement, ces données sont souvent incomplètes et imparfaites. Pour eux, ces données et bien d'autres sont utiles pour déceler les disparités et les dysfonctionnements qui exigent une action corrective. Pour ce qui est de l'éducation, ils insistent que *le suivi-évaluation doit émaner de tous les acteurs impliqués dans le processus éducatif pour qu'il ne soit pas biaisé.*

SECTION II : Méthodologie de recherche

Toute recherche scientifique doit obéir à une méthodologie bien définie. Face à cette évidence et pour résoudre la problématique que nous traitons, nous avons opté pour la recherche documentaire et l'utilisation des approches empiriques. Ainsi, nous avons conduit notre étude par une recherche documentaire (approche théorique) et une recherche empirique.

Paragraphe I : Approche théorique

A- Recherche documentaire

L'approche théorique utilisée est la recherche documentaire. Elle fait référence à la *collecte de la documentation nécessaire à la réalisation de l'étude*. Elle a été utilisée dans le cadre de la revue de littérature. Il nous a paru aussi nécessaire de compléter les connaissances acquises au cours de notre formation par des ouvrages spécifiques consultés dans les structures ci-après :

- Le centre de documentation de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) ;
- Le centre de documentation du Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale (CFPEEN) ;
- La bibliothèque de la Chaire UNESCO de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- La bibliothèque Patrick VIEYRA de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- La Bibliothèque Nationale sise à Porto-Novo.

Nous y avons consulté quelques mémoires dont l'étude était centrée sur l'éducation en général, et sur l'éducation primaire pour d'autres.

Des revues spécialisées éditées par l'UNESCO et autres instituts internationaux ont été également consultés. L'internet a été aussi d'une précieuse aide dans le cadre de la collecte des données et de celui de la précision de certaines informations.

B- Difficultés rencontrées et limites des données :

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'abord de l'indisponibilité de certains agents et de la réticence d'autres à nous fournir des informations qu'ils mettent sous le sceau du devoir de réserve et de confidentialité.

Ensuite, il faut noter que l'accès aux centres de documentation de l'INFRE et du CFPEEN, pourtant richement pourvues de mémoires et autres documents relatifs à l'éducation primaire, est exclusivement réservé au personnel enseignant. Mais, dans le but de recourir à certains documents importants à l'étude de notre thème, nous avons mis toute notre volonté et énergie pour y accéder. Certes, nous avons eu d'énormes difficultés, puisqu'il nous a fallu plusieurs semaines avant de pouvoir y accéder.

Paragraphe II : Approches empiriques

A- Préparation de l'enquête et échantillonnage

Par définition, une recherche empirique est celle qui s'appuie exclusivement sur l'expérience et non sur une théorie élaborée.

En effet, guidée par notre volonté de procéder à la vérification des hypothèses formulées, nous avons procédé à une enquête. Elle nous a permis de voir si :

- la non -vulgarisation de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville a engendré l'absence de synergie d'actions entre ses membres ;
- la faible collaboration entre les C/cs et les élus locaux pour ce qui est de l'implantation des équipements et infrastructures scolaires

s'explique par l'insuffisance des textes régissant la décentralisation du système éducatif ;

- la faible participation de la société civile, notamment des Associations des Parents d'Elèves, à la gestion de l'école s'explique par la faiblesse de leurs ressources ;
- l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de l'OMD2 est due à un manque de volonté des acteurs impliqués.

L'enquête s'est déroulée au moyen d'un guide d'entretien et d'un questionnaire administré à l'échantillon représentatif choisi.

Notre questionnaire a été administré aux membres du cadre de concertation de l'éducation de la ville, car pour nous, ils sont censés être impliqués dans la gestion de l'éducation primaire. Il s'agit des représentants des Associations des Parents d'Elèves, des élus locaux, de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire, des Chefs de circonscription scolaire, de la Direction Départementale de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme.

Considérés tous comme des acteurs non moins importants de l'éducation primaire à la base, ils sont supposés pouvoir nous fournir les informations nécessaires pour mieux appréhender notre thème.

Ainsi, comme cadre d'investigations, nous avons la Mairie et ses arrondissements, les deux circonscriptions scolaires de la ville, la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire considérée comme l'autorité hiérarchique des Chefs de circonscription scolaire, et les Associations des Parents d'élèves. Par souci de fiabilité des réponses et au regard des contraintes de délai et de disponibilité des enquêtés, l'effectif total de l'échantillon est fixé à 52 individus répartis comme suit :

- 20 représentants d'APE (soit 02 par arrondissement) ;
- Les 02 Chefs de circonscription scolaire de la ville ;
- 30 membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation (10 représentants de la DDEMP, 10 représentants de la DDCAAT, 10 élus locaux).

La capacité à fournir des réponses pertinentes aux questions a guidé le choix des personnes à interroger.

L'entretien et les enquêtes sont eu lieu sur le terrain. Le guide d'entretien confectionné nous a permis de nous rapprocher des Chefs des circonscriptions scolaires, afin d'avoir plus d'informations sur la collaboration qu'ils entretiennent avec les élus locaux dans le cadre de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires dans chacune des circonscriptions scolaires (cs d'Attakè et cs d'Oganla).

Nous avons fixé un seuil de décision pour une meilleure appréciation des résultats qu'on aurait obtenus. Ainsi, les causes aux problèmes qui recevront au moins 50% d'approbation seront considérées comme les véritables causes des problèmes spécifiques. Ce seuil nous permettra de traiter plus efficacement les résultats de notre enquête. Toute autre réponse, qui obtiendrait un pourcentage de 30%, sera prise en compte dans l'élaboration des approches de solutions.

B- Présentation et analyse des données :

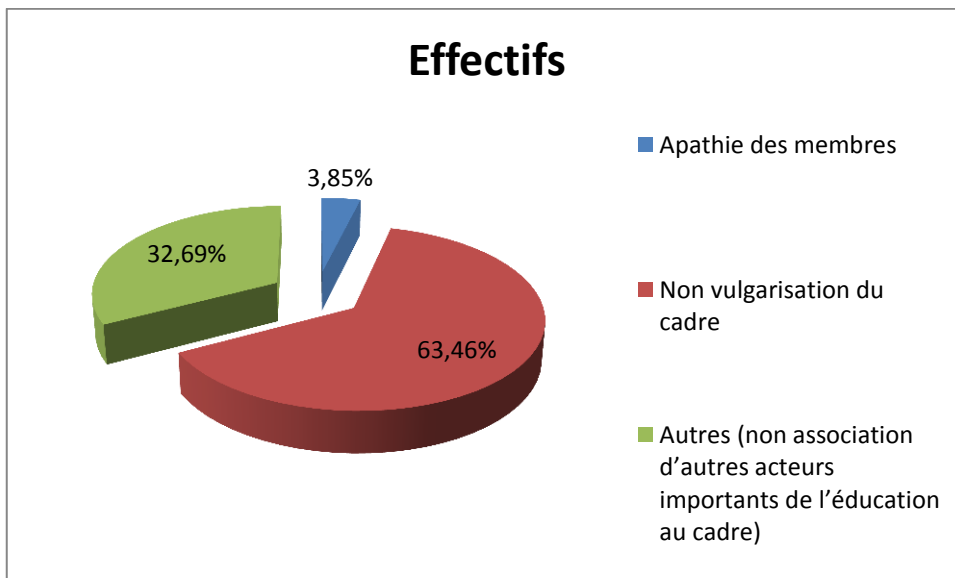
• Analyse des données :

1- Données recueillies sur l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation

Tableau n°5 : Données collectées sur l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation

Modalités	Effectifs
Apathie des membres	02
Non vulgarisation du cadre	33
Autres ¹⁰ (non association d'autres acteurs importants de l'éducation au cadre)	17
TOTAL	52

Source : Résultats de nos enquêtes.



Graphique n°1 : Présentation des données du tableau n°5

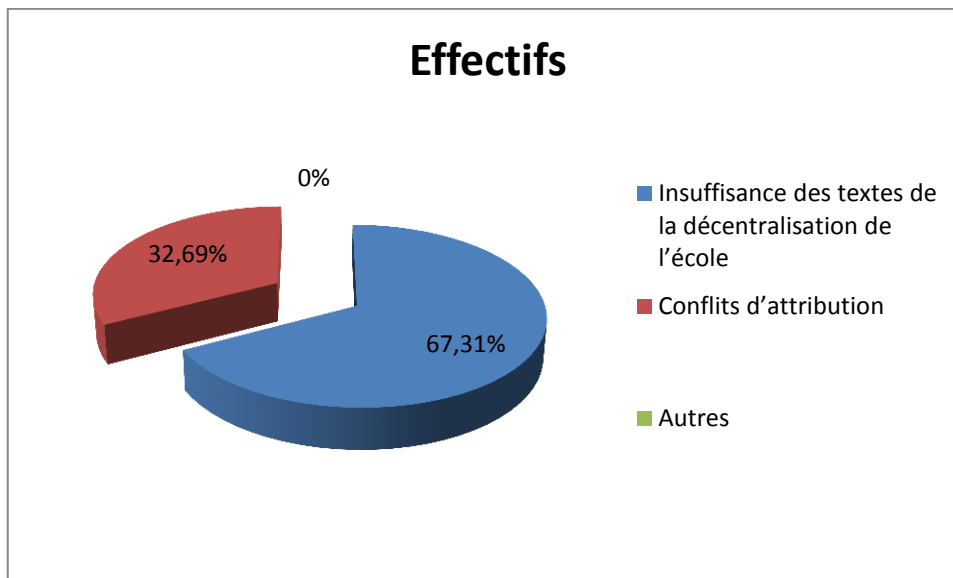
¹⁰ Il s'agit d'autres causes soulevées par les enquêtés

2- Données recueillies sur la faible collaboration entre les élus locaux et les C/cs dans le cadre de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires

Tableau n°6 : Données collectées sur la faible collaboration entre les élus locaux et les C/cs dans le cadre de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires

Modalités	Effectifs
Insuffisance des textes de la décentralisation de l'école	35
Conflits d'attribution	17
Autres	00
TOTAL	52

Source : Résultats de nos enquêtes.



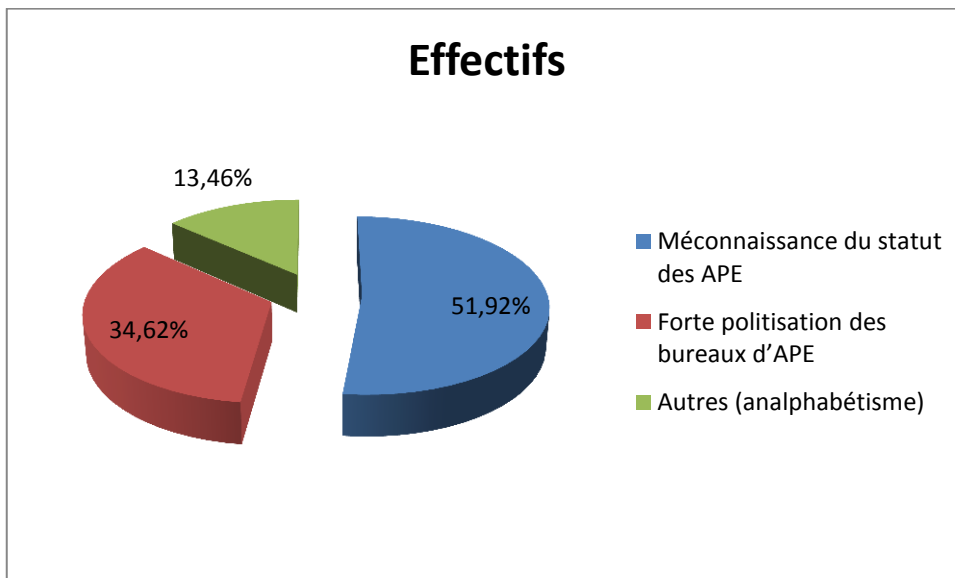
Graphique n°2 : Présentation des données du tableau n°6

3- Données recueillies sur la faible participation des APE à la gestion de l'école

Tableau n°7 : Données collectées sur la faible participation des APE à la gestion de l'école

Modalités	Effectifs
Méconnaissance du statut des APE	27
Forte politisation des bureaux d'APE	18
Autres (analphabétisme)	7
TOTAL	52

Source : Résultats de nos enquêtes



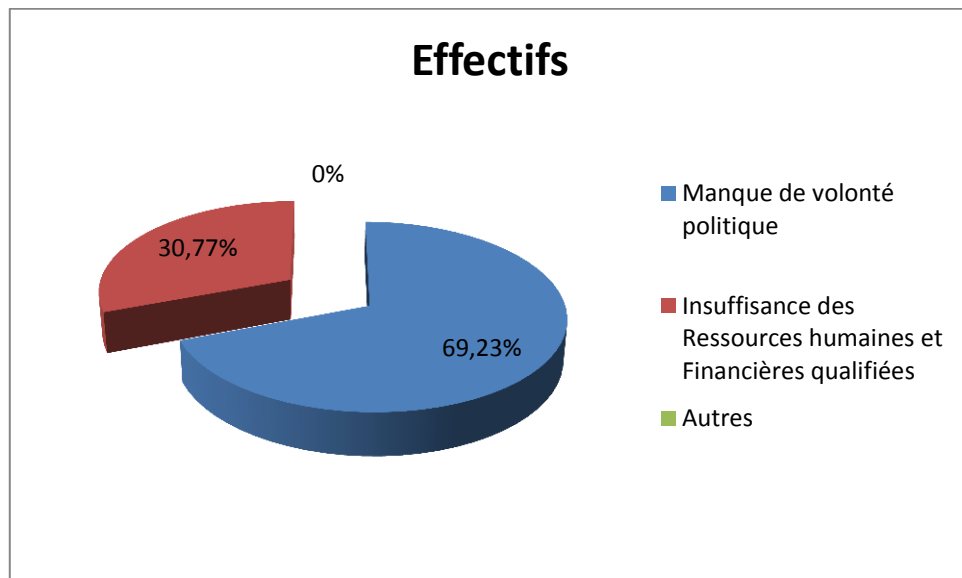
Graphique n°3 : Présentation des données du tableau n°7

4- Données recueillies sur l'absence d'un dispositif de suivi et d'évaluation de l'atteinte de l'OMD2

Tableau n°8 : Données collectées sur l'absence d'un dispositif de suivi évaluation de l'OMD 2 dans la commune

Modalités	Effectifs
Manque de volonté politique	36
Insuffisance des Ressources humaines et Financières qualifiées	16
Autres	00
TOTAL	52

Source : Résultats de nos enquêtes



Graphique n°4 : Présentation des données du tableau n°8

- **Analyse des données :**

1- Analyse des résultats du problème spécifique n°1 :

Il a été question de rechercher les raisons de l'absence de synergie entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo. A la suite de l'enquête, il y a eu :

- 33 personnes, soit 63,46 % qui ont estimé qu'il s'agit de la non-vulgarisation du cadre ;
- 17 personnes, soit 32,69 % qui ont opté pour d'autres causes, comme la non association d'autres membres importants au cadre (représentants d'enseignants et de directeurs d'écoles) ;
- 02 personnes, soit 3,85% qui pensent à une apathie des membres.

Eu égard à ces différents résultats, le problème lié à l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation a une origine liée à la non vulgarisation du cadre de concertation. En effet, il s'est avéré, à la suite de nos enquêtes, que certains membres supposés pourtant appartenir au cadre ne sont même pas informés de son existence. Par ailleurs, au moins 30% des enquêtés ont souligné la non-association de certains membres non moins importants de l'éducation au cadre. Selon le seuil de décision fixé au départ, cette cause-ci sera évidemment prise en compte dans l'énonciation des solutions.

2- Analyse des résultats du problème spécifique n°2 :

Au problème de «faible collaboration entre les élus locaux et les Chefs de circonscription scolaire dans le cadre de l'implantation des infrastructures et équipements scolaires», les résultats obtenus révèlent que:

- 35 personnes, soit 67,31 %, y trouvent l'insuffisance des textes de la décentralisation du système éducatif ;
- 17 personnes, soit 32,69%, l'expliquent par le conflit d'attribution entre les deux acteurs.

L'adoption des textes régissant la décentralisation de l'éducation est celle retenue pour améliorer désormais les relations entre le C/cs et les élus, et surtout pour restaurer l'autorité du C/cs dans le cadre de l'implantation des équipements et infrastructures scolaires. La résolution des conflits d'attributions sera également prise en compte.

3- Analyse des résultats du problème spécifique n°3 :

« Faible participation des Associations des Parents d'Elèves à la gestion de l'école » : ce problème spécifique d'étude est marqué par les résultats suivants :

- 27 personnes, donc un taux de 51,92%, pensent à la méconnaissance des textes régissant le statut des APE ;
- 18 personnes, soit un taux 34,62 %, acceptent la forte politisation au niveau des bureaux des APE et enfin ;
- 07 personnes, soit un taux de 13,46% attribuent à ce problème à une autre cause qui est l'analphabétisme de certains membres des APE.

Ainsi présentés, ces résultats démontrent que la méconnaissance des textes régissant le statut des APE empêche l'effectivité de la participation des APE à la gestion de l'école. La forte politisation des bureaux des APE est aussi considérée comme une cause à prendre en considération dans la fixation des solutions.

4- Analyse des résultats du problème spécifique n°4 :

Par rapport à l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de la scolarisation universelle à atteindre les enquêtés sollicités pour choisir la raison la mieux justificative de cette préoccupation ont répondu ainsi :

- 36 personnes, soit 69,23%, ont opté pour le manque de volonté politique ;
- 16 personnes, soit 30,77%, pensent que l'insuffisance des ressources humaines et financières est la source de l'absence d'un tel dispositif dans la commune.

En considérant le seuil de décision préétabli, le manque de volonté politique est la cause réelle de ce problème spécifique.

Alors, quels peuvent être les niveaux de vérification des hypothèses d'étude?

**CHAPITRE DEUXIEME :
DE LA VERIFICATION DES
HYPOTHESES AUX CONDITIONS DE
MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS**

Section I : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

Après avoir présenté les niveaux de vérification des hypothèses (paragraphe I), nous établirons le diagnostic de l'étude (paragraphe II).

Paragraphe I : Vérification des hypothèses

La vérification de nos hypothèses de recherche se fera conformément au seuil de décision initialement établi et fixé à 50% au moins.

❖ Vérification de l'hypothèse spécifique n°1

Il a été supposé dans notre hypothèse que l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville s'explique par la non-vulgarisation du cadre. Au terme des résultats précédents, cette cause a été confirmée à plus de 50%. En conclusion, notre hypothèse N°1 est vérifiée.

❖ Vérification de l'hypothèse spécifique n°2 :

A la base de la faible collaboration entre les élus locaux et les Chefs de circonscription scolaire dans le cadre de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires, nous avons supposé l'insuffisance des textes régissant la décentralisation du système éducatif, ce qui a été confirmée lors de nos enquêtes. En conséquence, cette hypothèse est aussi vérifiée.

❖ Vérification de l'hypothèse n°3 :

Dans notre hypothèse de départ, nous avons pensé que c'est la méconnaissance des textes régissant le statut des Associations des Parents d'Elèves (APE) qui justifie la faible participation des APE à la gestion de l'école, ce qui a été confirmé par les résultats de l'enquête. En conséquence, cette hypothèse, est aussi vérifiée.

❖ Vérification de l'hypothèse n°4 :

La quatrième hypothèse que nous avons formulée est que, le manque de volonté politique explique l'absence d'un dispositif de suivi évaluation de l'OMD2 dans la commune. Au regard des résultats de l'enquête, cette cause explique effectivement l'absence du dispositif de suivi évaluation. Par conséquent, notre quatrième hypothèse est vérifiée.

Paragraphe II : Diagnostic de l'étude

Le diagnostic de notre étude, après dépouillement et analyse des Résultats, se présente comme suit :

Tableau n°9 : Synthèse du diagnostic de l'étude

Problèmes spécifiques	Causes réelles
Faible synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation.	Non-vulgarisation du cadre Non-association d'autres acteurs importants (enseignants, Directeurs d'écoles) au cadre.
Faible collaboration entre les Chefs de circonscription scolaire et les élus locaux dans le cadre de la réalisation des	Insuffisance des textes régissant la décentralisation de l'éducation

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

infrastructures et équipements scolaires.	Conflits d'attributions entre les deux catégories d'acteurs
Faible participation des Associations des Parents d'Elèves (APE) à la gestion de l'école.	Méconnaissance des textes régissant le statut des APE Forte politisation des bureaux des APE
Absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'OMD2.	Manque de volonté politique

Source : Réalisé par nous-mêmes.

Les causes réelles des différents problèmes spécifiques étant connues, il est judicieux de formuler quelques approches de solutions pour remédier aux difficultés liées à la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de la scolarisation universelle dans la Commune de Porto-Novo.

Section II : Des approches de solution aux conditions de mise en œuvre

L'objectif général de notre étude est d'amener les divers acteurs à la base qui sont impliqués dans l'éducation primaire à privilégier une approche participative dans la gestion de l'école pour atteindre le second Objectif du Millénaire pour le Développement dans la commune de Porto-Novo. L'éradication des causes réelles se trouvant à la base des problèmes spécifiques identifiés permettra de faire un pas vers l'atteinte de cet objectif. Il s'agira donc pour nous, à travers cette section, de proposer, d'une part, des solutions pertinentes et réalistes à ces problèmes, et, d'autre part, d'identifier les conditions de mise en œuvre desdites solutions.

Paragraphe I : Approches de solutions

I- Approches de solutions au problème de la faible synergie d'actions entre les membres du cadre de concertation des acteurs de l'éducation :

Comme nous l'avons précédemment évoqué, la création d'un cadre de concertation est déjà un pas vers l'amélioration des relations entre les acteurs de l'éducation ; mais elle ne constitue pas une panacée. Il reste, comme le font ressortir les résultats de notre enquête, à vulgariser l'existence de ce cadre. Nous suggérons donc :

- L'organisation de séances de sensibilisation et de conscientisation pour faire mieux appréhender par les acteurs de l'éducation la nécessité de renforcer les relations entre eux;
- Le recours à l'IEC (Information, Ecoute et communication) pour que chaque acteur soit et reste éveillé à la politique de décentralisation de l'éducation dans la commune ;
- La collaboration étroite entre les membres pour l'appropriation et la résolution des problèmes éducatifs.

A cet effet, la prévision et le respect de la tenue des sessions de rencontre s'imposent.

Par ailleurs, il est impérieux d'associer d'autres acteurs non moins importants de l'éducation qui sont, entre autres, les enseignants et les directeurs d'écoles qui sont des professionnels même du secteur. Ce sont eux qui assurent la gestion pédagogique, administrative et du patrimoine de l'école, et par conséquent incarnent l'autorité de l'école.

II- Approches de solutions au problème de la faible collaboration entre les élus locaux et les Chefs de circonscriptions scolaire dans le cadre de l'implantation des infrastructures et équipements scolaires:

Pour la résolution de ce problème, l'insuffisance des textes sur la décentralisation de l'école et le conflit des attributions sont prises en compte. Il urge donc que soit restaurée l'autorité du C/cs à travers les lois de la décentralisation. Cela pourra rendre plus fonctionnelle la collaboration élus locaux-C/cs en vue d'une meilleure coordination de toutes les actions de développement que les uns et les autres auraient entreprises dans le domaine de l'éducation. Cela permettra aussi de conférer aux C/cs le pouvoir de s'imposer et de réclamer qu'ils soient consultés avant toute décision relative à l'installation des équipements et autres infrastructures scolaires. Ainsi, nous suggérons que les élus locaux :

- Associent les C/cs à la prise de toute décision relative au domaine des enseignements maternel et primaire ;
- associent les C/cs à l'élaboration de tout projet ayant trait au développement de l'école ;
- impliquent les C/cs, non seulement dans l'élaboration et la mise en du Plan de Développement Municipal, mais également dans l'implantation des infrastructures scolaires.

Les C/cs, quant à eux, en tant que responsables d'un service déconcentré de l'Etat sur le territoire de la commune, doivent :

- conseiller le Maire en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne les enseignements maternel et primaire ;

- susciter auprès du Maire et du conseil Municipal un intérêt toujours plus grand aux problèmes de l'école ;
- rendre compte au Maire des orientations stratégiques sectorielles et de tout évènement survenant dans les écoles de leurs circonscriptions, de l'état de l'école au niveau local et des défis à relever (état des infrastructures et équipements, résultats scolaires, statistiques).

III- Approches de solutions au problème de la faible participation des Associations des Parents d'Elèves (APE) à la gestion de l'école:

Rappelons que le diagnostic établi retient la méconnaissance des textes régissant le statut des APE et la forte politisation des bureaux des APE comme cause de la faible participation des APE à la gestion de l'école. C'est pour cette raison que nos propositions consisteront principalement en une meilleure appropriation des textes du statut des APE et la dépolitisation de leurs bureaux. Il faudra d'abord, et avant tout, montrer aux parents l'importance d'un partenariat positif et actif entre la maison qu'ils représentent et l'école ; leur rôle dans la gestion de l'école ne se limite pas aux appuis matériel et financier. Ils doivent véritablement s'impliquer dans la gestion du système éducatif pour améliorer les conditions de vie et de travail de leurs enfants, car des recherches ont prouvé que :

- les enfants ont de meilleurs résultats, se comportent mieux et sont plus contents à l'école, quand les enseignants et les parents travaillent ensemble et quand ceux-ci soutiennent leurs enfants à la maison ;

- les enseignants travaillent mieux quand ils sont soutenus et quand ils travaillent avec les parents ;
- les parents voient l'efficacité de leur rôle améliorée quand ils ont le soutien d'autres parents.

La réussite de tout ceci passe d'abord par une excellente connaissance des textes régissant le statut des APE. Par conséquent, nous suggérons, que les structures de gestion des APE :

- s'approprient les textes relatifs au fonctionnement et à la gestion de l'école pour agir en toute connaissance de cause ;
- soient suffisamment informées de ces textes. A cet effet, les structures de gestion des associations doivent être entretenues au moins une fois par an, sur les textes ;
- ayant épuisé la durée de leur mandat soient renouvelées pour permettre à d'autres de s'insérer dans le système et apporter quelque chose de nouveau à l'école.

IV- Approches de solutions au problème de l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'atteinte de la scolarisation universelle dans la commune :

Pour une coordination efficace des relations entre les acteurs de l'éducation pour l'atteinte du second objectif du millénaire pour le développement , « assurer une éducation primaire pour tous », ces derniers doivent élaborer chaque année ou chaque trimestre un Plan d'actions et des plans de travail individuels et collectifs relatifs à tout ce qui a trait à l'éducation primaire. Ces plans doivent inclure les activités à réaliser, le

calendrier de réalisation, les responsabilités et les niveaux de progrès et de performance réalisés.

Les acteurs de l'éducation doivent s'imposer une rigueur et une routine de réunions de gestion. Le premier responsable de la commune qui est le Maire doit tenir la responsabilité finale du processus de coordination de la mise en œuvre du plan d'action. Il devra faire en sorte que les plans soient élaborés à temps et servent effectivement de référence à l'application de la procédure de surveillance à travers un système de suivi-évaluation et des réunions périodiques.

Ce système sera fondé sur l'appréciation des progrès réalisés à partir d'indicateurs de performance. En d'autres termes, le système sera élaboré, mettant en relief le rythme de progrès des indicateurs et ce, à partir des valeurs bien définies. Aussi, les informations et données seront-elles collectées sur la base desdites valeurs définies au départ et suivant le rythme de progrès défini par le gestionnaire du Plan d'action et approuvé par un organe de pilotage doté de ressources humaines qualifiées suffisantes et nécessaires.

Nous suggérons à cet effet certains outils de suivi-évaluation, à savoir :

- Des réunions mensuelles à l'issue desquelles un rapport sera présenté par chaque membre sur le progrès de ses activités conformément aux prévisions ;
- Un rapport écrit trimestriel sur les progrès physiques et le niveau d'exécution ;
- Un rapport annuel, pour soumission et approbation, sur les performances par rapport au plan d'action annuel ;
- Une évaluation externe, éventuellement par des experts externes.

Paragraphe II : Des conditions de mise en œuvre

La participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte de la scolarisation universelle qu'est le second objectif du millénaire pour le développement, dans la commune de Porto-Novo suppose la résolution d'un certain nombre de problèmes et la mise en œuvre des solutions proposées précédemment.

Cependant, l'éradication des causes des différents problèmes identifiés ne pourra être complète que lorsque certaines dispositions auront été prises pour garantir une efficacité des solutions à mettre en œuvre. C'est ce qui nous amène à formuler quelques recommandations à l'endroit des décideurs politiques, des élus locaux et des parents d'élèves.

I- Recommandations à l'endroit des décideurs politiques

Dans un secteur aussi sensible et déterminant pour l'avenir d'un pays que celui de l'éducation, l'Etat doit assumer ses responsabilités en jouant pleinement son rôle de chef d'orchestre. Il doit :

- Accorder une priorité à l'éducation primaire ;
- Elaborer une politique éducative favorable à la gestion améliorée de l'école décentralisée par l'implication effective de tous les acteurs communaux de l'éducation ;
- Faire élaborer et valider, s'ils n'existent pas encore, des documents d'accompagnement qui vont préciser les niveaux de responsabilité et les spécifications techniques de chaque acteur ;
- Modifier les lois sur la décentralisation pour renforcer surtout les relations entre les Mairies et les Circonscriptions scolaires ;

- Assurer le transfert effectif des compétences aux collectivités locales et leur donner les moyens de jouer pleinement leur partition ;
- Tenir compte de la spécificité du secteur de l'éducation dans l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat.

II- **Recommandations à l'endroit des élus locaux**

Les élus locaux doivent considérer l'éducation comme l'un des services prioritaires de la commune. Ils doivent, dans le but d'améliorer leurs relations avec les autres acteurs de l'éducation et d'atteindre l'objectif de la scolarisation universelle, susciter la recherche de Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ceci permettra de s'orienter prioritairement vers les domaines éducatifs qui dépassent pour le moment les possibilités des communes.

III- **Recommandations à l'endroit des Parents d'élèves :**

Pour mieux participer désormais à la gestion de l'école, les parents d'élèves doivent :

- Créer et dynamiser une structure de partenariat efficace en vue de s'impliquer activement dans la gestion et le fonctionnement de l'école ;
- mettre en œuvre une politique de communication, de sensibilisation et surtout d'information pour mieux appréhender les textes régissant leur statut ;
- Identifier, promouvoir et développer des activités génératrices de revenus, afin de disposer de ressources pour participer aussi à la gestion financière de l'école.

CONCLUSION

Depuis plus d'une décennie, la décentralisation est devenue un thème important du débat politique dans les pays en voie de développement. Ces pays se sont engagés dans un vaste processus de réforme pour relever les défis de nature politique, économique et sociale aux échelons national et mondial.

Au Bénin, comme ailleurs, la décentralisation s'exécute selon les domaines d'activités. En éducation, elle est devenue une réalité depuis 2002. S'exécutant comme un processus, la décentralisation dans l'éducation est une réalité complexe dont le succès dépend d'un grand nombre d'acteurs. Ceux-ci devraient privilégier l'usage d'une approche participative pour la gestion améliorée de l'école et l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) lié à la scolarisation universelle dont l'échéance est très proche.

A travers les données recueillies auprès des acteurs de l'éducation dans la commune de Porto-Novo quant à leur participation à la gestion de l'école primaire, nous avons noté, entre autres, une faible synergie d'actions entre eux, une faible participation au développement de l'école et l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation de l'OMD.

La résolution effective de ces problèmes permettra à la commune de Porto-Novo de prendre son essor en matière de participation à l'atteinte de l'OMD2. Soulignons, néanmoins, que les solutions préconisées dans ce document ne constituent pas des remèdes magiques à la résolution des problèmes identifiés.

Cependant, la mise en pratique de ces recommandations sera avantageuse à la commune et contribuera à améliorer son image en matière

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

d'approche participative pour ce qui est des acteurs de l'éducation en vue de l'atteinte de cet OMD2.

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrages Généraux :

Abu-Duhou (1999) : « **Une gestion plus autonome des écoles**», Collection Principes de la planification de l'éducation, Paris, IPE-UNESCO.

Alan Rogers, Peter Taylor (2002) : « **L'élaboration participative des programmes d'enseignement**», 157 pages.

BAUDINO Claudie (2007) : «**L'éducation pour tous en 2015, un objectif accessible ?**», 16 pages.

Bray M. (2001) : « **Partenariats avec les communautés dans l'éducation : dimensions, variations et implications**», Paris, UNESCO.

GAUTHIER C. et DEMBELE M. (2004) : «**Qualité de l'enseignement et qualité de l'éducation : revue des résultats de recherche**», 39 pages.

GAVENTA et VALDERRAMA (2004) : «**Note générale préparée pour l'atelier sur le renforcement de la participation dans la gouvernance locale** ».

Institut International pour la Planification de l'Education, (2008) : « **Participation des communautés et accès à l'éducation des groupes défavorisés** »

LUGAZ C. et DEGRAWE A. (2006) : «**Ecole et décentralisation, Résultats d'une recherche en Afrique Francophone de l'Ouest**».

LUGAZ C. (2008) : «**Participation des communautés et accès à l'éducation des groupes défavorisés**», Paris, UNESCO, institut national de planification de l'éducation.

UNESCO (2001) : «**Rapport sur le Forum mondial sur l'éducation**», 67 pages.

UNICEF (2008) : « **Ecole et décentralisation : le cas du Bénin** », 170 pages.

SNV, GIZ (2007) : « **BÉNIN Contrôle citoyen dans le secteur de l'éducation : la phase pilote du Suivi d'Impact Local Participatif (SILP)** », 15 pages.

II- Mémoires :

AWEHA, Arnaud (2012) : «**Etat d'avancement de la politique de décentralisation dans l'éducation au Bénin : cas du sous-secteur des enseignements maternels et primaires dans le département du littoral**».

CAKPO C. et COCHONI A. (2008) : «**Contribution au rétablissement de l'autorité de l'inspecteur de l'enseignement de base**».

HAMENOU K. et TOLLO A. (2008) : «**la décentralisation du système éducatif au Bénin : Evolution des rôles du chef de circonscription scolaire**».

LUSSIER, Karl (2004) : «**Etude sur les relations de collaboration entre les écoles et les communautés**».

III- Textes Législatifs :

Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (2010) : «**Recueil des lois sur la décentralisation**».

IV- Documents de la commune :

Commune de Porto-Novo (2005) : «**Plan de développement Municipal**»

Commune de Porto-Novo (2009) : «**Arrêté municipal n°010/SG-SRH du 12 / 02 / 2009 portant Organisation, Attribution et Fonctionnement des services de la mairie de Porto-Novo**».

V- Autres documents :

DDEC (2009) : « **Guide d'appui à la gestion de l'école dans le contexte de la décentralisation**».

DDEC (2009) : « **Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)**», troisième définition.

Direction pour la Décentralisation de l'Education et de la Coopération (2010) : « **FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION DANS L'EDUCATION, Actes du forum**».

ENAM (2007) : « **Référentiel des mémoires**», 2ème édition.

Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (2011) : « **Plan d'actions pour l'amélioration du système de gestion locale au Bénin 2012-2016**».

Ministères en charge de l'éducation et de la Formation (2007) : « **Politique Nationale de l'Education et de la formation des filles au Bénin**».

MDGLAAT(2008) : « **Guide d'élaboration du Plan de développement communal**».

République du Bénin (2006) : « **Rapport de la stratégie pour l'atteinte des OMD au Bénin**».

République du Bénin (2011) : « **Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015)**».

VI- Sites web :

[http : // www.unesco.org/education/efa/EFA_2004/carteexclus_fr](http://www.unesco.org/education/efa/EFA_2004/carteexclus_fr).

[http:// unesdoc.unesco-org/images/0014001488/148823f.pdf](http://unesdoc.unesco-org/images/0014001488/148823f.pdf)

www.unesco.org/iiep/fre/publications/

[http:// www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sbhome.htm](http://www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sbhome.htm)

[http:// www.unesco.org/iiep](http://www.unesco.org/iiep)

ANNEXES :

Annexe n°1 : Questionnaire

Annexe n°2 : Guide d'entretien



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE



CYCLE : II

FILIERE : PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

QUESTIONNAIRE:

Dans le cadre de l'étude devant couronner la fin de notre formation en Planification et Développement Local au cycle II de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), nous sommes en train de réaliser une enquête, pouvant nous aider à mieux cerner le thème « **Problématique de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du second Objectif du Millénaire pour le Développement¹¹ (OMD)** ».

Etant donné qu'il s'agit d'une activité purement académique, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-après avec objectivité, afin de nous permettre de mener à bien nos recherches. L'anonymat est strict et garanti.

Qualité de l'enquête :

¹¹OMD2 : Assurer une éducation primaire pour tous, filles comme garçons d'ici à 2015.

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

1- Etes-vous au courant de l'existence du cadre de concertation des acteurs de l'éducation de la ville de Porto-Novo?

OUI NON

2- Comment appréciez-vous la relation entre les divers membres de ce cadre ?

- Acceptable ;
- Peu acceptable ;
- Mauvaise.

3- Quelles sont selon vous, les raisons de l'absence de synergie d'actions entre les membres du cadre ?

Apathie des membres;

Non vulgarisation du cadre

Autres (à préciser)

4- Que préconisez-vous pour améliorer les relations entre les membres du cadre ?

.....

.....

.....

.....

5- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration entre les élus locaux et le Chef de circonscription scolaire (C/cs) ?

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

- Bonne
- Acceptable
- Peu acceptable
- Mauvaise
- Abstention

6- Dans votre circonscription scolaire, le C/cs est-il associé à l'implantation des équipements et infrastructures scolaires ?

- Oui
- Non
- Abstention

7- Quelles sont, selon vous, les raisons de la faible collaboration entre les C/cs et les élus locaux dans l'implantation des infrastructures scolaires ?

- a- Absence de cadre juridique
- b- Non restauration de l'autorité du C/cs
- c- Autres

8- La participation des Associations des Parents d'Elèves (APE) dans la gestion de l'école est- elle importante ?

- a- Oui
- b- Non

9- Comment appréciez- vous la participation des APE dans la gestion de l'école dans votre commune ?

- a- Acceptable ;
 - b- Peu acceptable ;
 - c- Abstention.
- 10- Quelles pourraient être, selon vous, les causes de la faible participation des APE à la gestion de l'école?
- a- Méconnaissance du statut des APE ;
 - b- Insuffisance des ressources (financières et matérielles) ;
 - c- Analphabétisme de certains membres.
- 11- Que préconisez- vous pour une meilleure participation des APE à la gestion des affaires éducatives primaires ?
-
-
- 12- Comment jugez- vous l'existence d'un dispositif de suivi évaluation dans une commune ?
- a- Important ;
 - b- Moins important ;
 - c- Inutile.
- 13- Quelles sont, selon vous les raisons de l'absence d'un dispositif aussi primordial de suivi-évaluation des effets et impacts des actions entreprises pour l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle dans la commune de Porto-Novo?
- a- Manque de volonté politique ;
 - b- Insuffisance de ressources financières ;
 - c- Autres (à préciser).
- 14- Quelles seront les actions à mener pour la mise en place d'un tel dispositif ?
-

Merci pour votre sincère collaboration.

GUIDE D'ENTRETIEN :

Dans le cadre de l'étude devant couronner la fin de notre formation en Planification et Développement Local au cycle II de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), nous sommes en train de réaliser une enquête, pouvant nous aider à mieux cerner le thème **Problématique de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du second Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD)**.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous entretenir sur la collaboration entre les Chefs de circonscription scolaire et les élus locaux dans le cadre de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires dans votre circonscription scolaire.

Merci pour votre sincère collaboration.

TABLE DES MATIERES

Identification du jury.....	i
Déclaration d'engagement.....	ii
Dédicaces.....	iii
Remerciements.....	iv
Liste des sigles et abréviations.....	v
Liste des tableaux et graphiques.....	vii
Glossaire de l'étude.....	ix
Résumé.....	xi
Sommaire.....	xiii
Introduction générale.....	1
Chapitre préliminaire : Cadre institutionnel de l'étude, observations de stage et ciblage de la problématique.....	5
Section 1 : Cadre physique et institutionnel de l'étude.....	6
Paragraphe 1 : Historique et Description de la ville.....	6
Paragraphe 2 : L'administration communale : Des organes aux compétences exercées par la mairie.....	8
Section 2 : Restitution des observations de stage, justification du choix et spécification de la problématique.....	11
Paragraphe 1 : Observations de stage et récapitulation.....	11
Paragraphe 2 : Justification du choix et Spécification de la problématique.....	23
Chapitre premier : Cadre théorique et méthodologique de l'étude ...	28
Section 1 : Cadre théorique de l'étude.....	31
Paragraphe 1 : Causes, hypothèses de recherche, objectifs de l'étude ...	31
Paragraphe 2 : Revue de la littérature	36
Section 2 : Méthodologie de recherche.....	45
Paragraphe 1 : Approche théorique	46
Paragraphe 2 : Approches empiriques.....	48
Chapitre deuxième : De la vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre des solutions	57
Section 1 : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic... 	58
Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses.....	58
Paragraphe 2 : Diagnostic de l'étude.....	59
Section 2 : Des approches de solutions aux conditions de mise en œuvre.	60
Paragraphe 1 : Approches de solutions	61
Paragraphe 2 : Des conditions de mise en œuvre	66
Conclusion générale.....	68

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**

Bibliographie.....	70
Annexes.....	73
Table des matières.....	79

**Contribution à l'amélioration de la participation des acteurs de l'éducation à l'atteinte du 2ème
Objectif du Millénaire pour le Développement : cas de la commune de Porto-Novo**
